



L'ENGAGEMENT HUMANISTE

*au cœur de
nos communes*



Le présent document ne constitue pas un programme à reprendre tel quel. Il représente un large catalogue – exemplatif et non exhaustif – des actions communales concrètes que le cdH vous propose de mener et dans lequel chaque section locale pourra puiser afin d’élaborer son propre programme électoral. Toutes les propositions présentes dans ce document ne sont donc pas adaptées à chaque commune. Chaque section locale choisira librement les propositions qui lui paraissent les plus pertinentes en fonction de la nature de la commune (urbaine, semi-urbaine, rurale), des spécificités locales et des moyens budgétaires disponibles. Nous espérons surtout qu’il sera une source d’inspiration pour votre campagne.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : 12 engagements du cdH pour l'action sociale	7
1. La participation et la transparence au cœur de nos communes	19
1.1. La nécessaire transparence de l'action publique locale et parolocale	20
1.2 Développer la démocratie participative citoyenne	22
1.3 Concentrer l'action des communes pour plus d'efficacité	26
1.4 Stimuler la vie associative et promouvoir la Charte associative	28
1.5 Valoriser la vie de quartier/village dans la politique communale	30
1.6 Montrer l'exemple et promouvoir des comportements responsables	31
1.7 Bonnes pratiques en matière de gestion parolocale	34
1.8 Favoriser les collaborations des communes avec les autres niveaux de pouvoir	36
2. Les familles et l'éducation au cœur de nos communes	39
2.1 Mettre les familles au centre du projet communal	40
2.2 Améliorer l'accueil de la petite enfance	44
2.3 Faire réussir le Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chaque école	46
2.4 Favoriser l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire	50
2.5 Soutenir les jeunes	53
2.6 Les aînés, des acteurs à part entière	57
3. La fraternité au cœur de nos communes	61
3.1 La sécurité et le respect de l'ordre, de la propreté publique et des normes de vie en société	62
3.2 Les liens entre les générations	66
3.3 La solidarité locale	68
3.4 Une communauté de vie ouverte au-delà des différences	70
3.5 L'appui à l'engagement et au volontariat	73
3.6 La solidarité internationale	74
3.7 Une commune accueillante aux primo-arrivants	75
4. L'envie d'entreprendre et d'innover au cœur de nos communes	77
4.1 Stimuler l'initiative et accompagner les entrepreneurs	78
4.2 Stimuler l'emploi local	81
4.3 Encourager les initiatives non marchandes et l'économie sociale	84
4.4 Un soutien vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires	86
4.5. Des communes qui placent le citoyen au cœur de leur stratégie énergétique	88
5. La qualité de vie au cœur de nos communes	91
5.1 Pour un aménagement du territoire qui nous relie aux générations futures	92
5.2. Faire de chaque commune une smart city	96
5.3. Redynamiser les cœurs des villes et des villages grâce au commerce de proximité	98
5.4. Priorité à une mobilité plus responsable, plus conviviale et plus interconnectée	100
5.5. Vivre dans une habitation de qualité pour s'ancrer localement, participer à la société et s'ouvrir aux autres	103
5.6. Des lieux de vie sains et inclusifs	106
5.7. Des lieux pleins de vie	108
5.8. Une relation harmonieuse avec la nature	110
5.9 Des lieux « ressourçants »	113

INTRODUCTION

12 ENGAGEMENTS DU CDH POUR L'ACTION LOCALE

Communauté politique de base, la commune fait partie du quotidien de chaque citoyen : état civil, urbanisme, écoles et petite enfance, aide sociale, propreté et cadre de vie sont ses principaux champs d'action.

La mondialisation, le numérique, l'allongement de la vie, les tensions internationales, les enjeux climatiques transforment la société. Sur les plans économique, social, environnemental, culturel, le monde est en transition.

La commune, premier espace de citoyenneté, se trouve au cœur de ces transformations. Investie de tâches administratives courantes et de services de base à la population, elle est aussi le lieu d'expérimentation et d'accompagnement d'initiatives nouvelles. Ce deuxième rôle doit être renforcé. Bien plus qu'un simple guichet administratif, la commune doit être ce lieu où sont imaginées, stimulées, suscitées, testées, implémentées des solutions d'avenir.

Investir toujours plus l'espace communal pour apporter, à l'échelon local, des réponses structurantes aux défis globaux, voilà un projet typiquement humaniste. À rebours des politiques collectivistes qui prétendent apporter des solutions par le haut, l'humanisme prend les choses en main au plus près des réalités de terrain pour donner à chaque citoyen une prise sur son avenir. L'humanisme ne désigne pas d'ennemis extérieurs. Non, l'Europe n'est pas la « cause de tous nos maux » et n'empêche pas de prendre ses responsabilités, ici et maintenant. L'humanisme propose un projet basé sur la responsabilité, il crée des espaces d'engagement et de projet.

Dans le projet humaniste, la proximité - le principe de subsidiarité - est un facteur clé de l'action publique et de la participation citoyenne et démocratique. Rapprocher les centres de décision et les lieux de participation sont deux réponses concrètes à la crise démocratique, à la perte de confiance des citoyens dans les institutions démocratiques traditionnelles. La démocratie locale se doit de donner la parole à toutes les composantes de la population et faire l'objet d'un dialogue, en toute transparence, avec les représentants élus.

Toutes initiatives confondues, la commune doit être un espace de participation active, constructive, structurante. Trop souvent, la consultation catalyse des oppositions plus qu'elle ne produit de solutions. La participation des citoyens doit être activée le plus possible en amont des décisions ; et le formalisme des procédures, s'ouvrir au dialogue informel.

Levier I

L'éducation à la base du développement humain

Pour le cdH, les familles dans toute leur diversité ont un rôle fondateur pour la personne, pour son épanouissement, son développement, sa socialisation. Le cdH entend tout mettre en œuvre pour améliorer leur vie quotidienne.

Trouver une maison, un appartement, choisir l'école de ses enfants, s'inscrire dans un club de sport, un cours de musique... les décisions qui donnent corps à chaque projet familial sont nombreuses et constituent autant d'opportunités d'apporter aux familles le soutien dont elles peuvent avoir besoin.

À cet égard, la commune est en première ligne : encourager le développement de services au cœur des quartiers (crèches, garderie, centres de jour pour les aînés, etc.), aménager les abords des écoles (stationnement, dépose-minute), organiser ou créer un cadre pour des activités extrascolaires, offrir des cantines scolaires de qualité, simplifier les déplacements par des circuits de ramassage scolaire...

La commune a un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), par les initiatives qu'elle prend pour le bon vivre ensemble (soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...). Quand une commune (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants mais aussi aux aînés de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle permet aux familles de se socialiser en entrant en relation entre elles. Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé.

En sus, par des actions concrètes, la commune peut apporter des solutions aux familles : accueillir les enfants pendant le temps professionnel, mettre en place des solutions pour un proche porteur d'un handicap ou en perte d'autonomie, trouver un logement familial financièrement accessible, créer des espaces d'expression et de dialogue pour les adolescents, etc.

Engagement 1

Instaurer un family-mainstreaming pour passer toute politique locale au crible de la dimension familiale (logement, mobilité, fiscalité, action sociale...) dans ses différents aspects : impact sur l'éducation des enfants, sur la qualité de vie des familles monoparentales ou recomposées, sur la participation des aînés à la vie locale...

En particulier, les mandataires humanistes s'engagent à veiller à ce qu'il y ait **une solution d'accueil accessible pour chaque enfant**. Outre les places de crèche ou chez des accueillantes à domicile, de nombreuses solutions peuvent être mises en œuvre pour apporter des solutions, parfois temporaires. L'évolution de l'organisation du travail, le télétravail en particulier, transforme la demande et offre de nouvelles possibilités (par exemple : espace co-working avec garderie).

Engagement 2

Offrir une palette d'activités extrascolaires à chaque enfant. Activités sportives, apprentissage de la musique, mouvements de jeunesse, temps consacré aux devoirs et, le cas échéant, à la remédiation... : l'agenda quotidien des familles est une équation compliquée. Les mandataires humanistes s'engagent à **encourager la collaboration et le rapprochement (y compris physique) des acteurs scolaires et parascolaires** : ouvrir l'école aux acteurs parascolaires, les encourager à collaborer activement avec les écoles, organiser le covoiturage, mutualiser des infrastructures sont autant de manières de conjuguer qualité de vie et excellence éducative.

Levier II

La commune, ferment de la fraternité et de nouvelles solidarités

Dans notre société moderne, la solidarité est organisée principalement par la sécurité sociale qui apporte à chaque Belge un premier filet de sécurité contre les accidents de la vie (perte de santé, d'emploi, de validité, d'autonomie, etc.) pour redistribuer des revenus (pensions, allocations familiales). Dans le projet humaniste, la fraternité est une valeur dont le champ est plus large, elle recouvre de multiples autres solidarités, qui méritent d'être encouragées et soutenues : elles donnent un visage humain à la solidarité. Le niveau local est le lieu privilégié de ces solidarités informelles. La commune peut en être le catalyseur, avec le monde associatif, les entreprises et les citoyens.

Outre les solidarités institutionnelles organisées aux niveaux fédéral et, de plus en plus, régional, les personnes confrontées à des besoins sociaux doivent aussi pouvoir compter sur des solutions pratiques, de proximité : préparation de repas, transport local, aide administrative, aide matérielle en cas de sinistre, solution temporaire de logement. Depuis de nombreuses années, les communes s'investissent aussi régulièrement pour coordonner ou soutenir des initiatives de solidarités internationales.

La fraternité commence avec le respect de l'autre. Les communes sont l'acteur de première ligne en matière de prévention, de sécurité et de propreté. En misant sur la proximité, elles créent les conditions d'une vie sociale sereine et font reculer toutes les violences et discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine, au handicap, à la condition sociale, à l'orientation sexuelle, etc.

Engagement 3

Garantir l'accès aux activités communales aux enfants porteurs d'un handicap. Parce que leurs besoins ont souvent une dimension très pratique, les acteurs de proximité - publics, privés, associatifs ou aidants proches - jouent un rôle irremplaçable pour apporter des solutions concrètes dans le quotidien des personnes concernées. Ainsi les mandataires humanistes s'engagent à ce que toutes les **activités communales** (écoles, plaines de jeux, stages, parascolaires) **soient accessibles aux enfants porteurs d'un handicap.**

Engagement 4

Mettre la transition numérique au service des nouvelles fraternités. Les nouvelles technologies renforcent parfois le repli sur soi mais peuvent également être un formidable levier de solidarité et d'échanges. Les mandataires humanistes veulent engager les localités dans la voie de smart cities au service des **initiatives du don, du partage et de l'échange**, y compris dans le cadre de systèmes d'échanges locaux (SEL). En mettant en lien les habitants entre eux, les nouvelles technologies peuvent également servir les contacts intergénérationnels et renforcer la participation de nos aînés à la vie sociale.

Engagement 5

Permettre à chaque personne présente sur le territoire d'être considérée avec dignité. Des nouvelles personnes arrivent chaque jour sur notre territoire. Les autorités locales sont souvent en première ligne pour apporter une aide tant aux réfugiés politiques que, plus largement, aux sans-abris. La précarité reste trop largement répandue et gagne parfois du terrain. Les mandataires humanistes s'engagent à tout mettre en œuvre dans leurs localités pour qu'il soit offert à ces personnes un toit, de la nourriture et l'accès à des soins, et plus largement à ce qu'une attention continue soit apportée à toutes les formes de précarité.

Levier III

Le travail et l'entreprise en transition

La transformation actuelle de l'économie se caractérise à la fois par la consolidation de géants de taille mondiale (les GAFA¹, NATU² et autres) et par l'essor de très nombreux acteurs locaux, artisans, indépendants, TPE et PME qui perpétuent des savoir-faire, inventent de nouveaux procédés, se mettent en réseau, se regroupent selon les besoins pour proposer de nouveaux biens et services. Ensemble, ils réinventent les structures de notre économie, transforment le monde du travail, développent des solutions innovantes et bousculent, aussi, des structures sociales, des logiques institutionnelles.

L'économie a vocation - c'est la signification même du mot - à organiser une réponse pour satisfaire les besoins 'domestiques': se loger, se nourrir, se déplacer, se divertir. Dans le projet humaniste, elle est au service de l'homme. La mondialisation de l'économie exige une formidable énergie et force d'initiative pour l'assigner à cette finalité humaine. Le développement de l'économie locale est l'antidote le plus puissant aux excès de l'économie mondialisée, financiarisée et grande consommatrice de ressources naturelles. Elle crée de l'emploi local, privilégie les circuits courts, se soucie de tous ses impacts sociaux et environnementaux. Elle donne aux personnes et aux communautés humaines la maîtrise de leur avenir et offre des outils pour les nouvelles formes de travail.

¹ GAFA est l'acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon, les géants du web.

² NATU correspond aux initiales de Netflix, Airbnb, Tesla et Uber. Il regroupe donc les sociétés considérées comme symboliques du phénomène d'ubérisation rencontré dans le domaine de « l'économie digitale ».

Engagement 6

Mobiliser les ressources immobilières et foncières communales pour soutenir le développement de nouveaux projets d'entreprises économiques, sociales ou culturelles locales et attirer de nouvelles activités durables. Ces ressources doivent favoriser la transition vers de nouveaux modèles économiques, comme l'économie collaborative ou circulaire. Ateliers partagés et espaces de coworking sont autant d'outils qui permettent de partager aussi l'expérience, de briser la solitude de l'entrepreneur, de réduire ses coûts, particulièrement en phase de lancement.

Engagement 7

Concentrer les efforts pour **dynamiser les commerces dans les centres d'agglomération**. Le commerce est non seulement un acteur économique, mais également de proximité, de vitalité et de liens sociaux. Pour éviter une concurrence stérile, les mandataires humanistes s'engagent à prononcer un **moratoire contre toute nouvelle implantation de centres commerciaux en périphérie des agglomérations**.

Engagement 8

Permettre à tous de se réaliser dans une activité. L'accès à l'emploi reste un défi pour de nombreux citoyens. Les communes doivent tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre, et en particulier les jeunes, d'accéder à l'emploi. Mais pour certains, l'accès à l'emploi régulier est trop éloigné. À l'instar des initiatives en France «Territoire zéro chômeur de longue durée», les mandataires humanistes s'engagent à mettre en place un **contrat de participation volontaire**. Plutôt que de partir des besoins du marché de l'emploi, il s'agit de renverser la logique et de partir des compétences et talents que peuvent offrir les chômeurs de longue durée et de les valoriser par le biais d'activités à réaliser auprès d'acteurs publics, sociaux ou associatifs.

Levier IV

Le territoire, creuset des liens humains

Communauté humaine, la commune se définit au premier regard par un territoire, des ressources et espaces naturels, un réseau de voirie, des quartiers, un bâti... un espace de vie. Le projet humaniste considère le territoire comme un levier de développement humain. Son aménagement doit susciter le lien entre les habitants, soutenir la créativité, simplifier la vie quotidienne. Ce territoire doit être configuré pour encourager les projets familiaux, associatifs, d'entreprise, de culture. Il doit aussi inspirer le respect des autres, à travers la propreté publique et la sécurité routière, en particulier.

Le cdH s'engage résolument dans la démarche de territoires reliants, qui ont pour fil conducteur la création de liens entre les habitants. Les aménagements de l'espace public, les places, les bancs, le développement d'habitats partagés ou encore le maillage cyclable sont des outils qui participent à cette orientation. La création de quartiers nouveaux est, à Bruxelles et en Wallonie, une occasion à ne pas manquer pour mieux configurer l'espace et le territoire.

Mieux « s'approprier » le territoire par les mécanismes de la démocratie participative locale est un enjeu majeur des prochaines années. Les citoyens exigent - et ils ont raison - plus que le droit d'obtenir de l'information ou de donner un avis, celui de définir ensemble l'utilisation du territoire, pour y tracer ce « cadre de vie » auquel ils s'identifient et dont ils attendent une garantie de qualité. Le territoire, c'est le logement, la mobilité, l'alimentation, la nature, le patrimoine, bref, la matrice de l'histoire, celle de la communauté humaine, et celle de chacun en particulier. Précisément, à cette période de l'histoire, deux enjeux majeurs doivent structurer la gestion du territoire communal au service des projets humains : la protection des ressources et, corrélativement, la maîtrise des énergies.

Relever le défi climatique et protéger les ressources de la nature sont autant l'affaire de grandes négociations internationales que de multiples initiatives locales. Le projet humaniste considère que chacun peut - a la responsabilité de - agir sur son propre biotope. Le cdH a été historiquement à l'initiative de la création des déchetteries communales, il a posé les bases de nombreuses législations et actions de protection et de promotion du patrimoine naturel. Les initiatives soutenues pour promouvoir les circuits courts favorisent la qualité de l'alimentation, soutiennent les producteurs locaux, apportent une plus-value éducative évidente (p.ex. quotas de produits locaux dans les cantines scolaires).

Engagement 9

Créer dans chaque commune une coopérative de production, d'achat et de distribution d'énergies renouvelables.

L'énergie est indispensable à l'activité humaine. L'autonomie énergétique est un enjeu de développement économique, un élément-clé pour la réussite de beaucoup de projets d'entreprise, une dimension essentielle des choix individuels et collectifs en matière d'habitat. Le développement des nouvelles sources énergétiques offre la possibilité de se réapproprier l'énergie. Entre production individuelle et production centralisée, l'échelon intermédiaire, coopératif doit être soutenu par les collectivités locales.

Engagement 10

Soutenir le vélo comme premier mode de déplacement individuel.

Le vélo présente de multiples avantages : favorable à la santé, rapide, permettant le lien entre les habitants et favorable à l'environnement. Le cdH souhaite que le vélo (en ce compris le vélo électrique) soit valorisé comme mode de déplacement à privilégier pour les distances courtes et moyennes, en particulier dans les environnements urbains et périurbains.

La commune est, par ailleurs, un lieu particulièrement adapté pour inviter les citoyens à apporter leur contribution - autre que financière - à de multiples initiatives visant à relever le défi climatique et protéger les ressources naturelles. La multiplication des circuits courts en forme coopérative trace une évidente voie de progrès en la matière.

Levier V

La transparence et la participation, vecteurs d'une action publique renouvelée

Le quartier, le village, la commune est pour la plupart des citoyens, le premier espace et la première collectivité publique auxquels ils s'identifient, dont ils attendent des réponses à nombre de besoins quotidiens, qu'ils investissent personnellement à travers toutes sortes d'engagements publics ou, le plus souvent, privés. Les institutions communales ne sont pas la propriété des élus mais bien de toute la population.

À cet égard, la commune est le lieu où se forment des identités culturelles positives. Parce qu'il s'agit de son lieu de vie, chacun peut y apprendre le respect de l'autre, de l'environnement, comprendre l'incidence individuelle des choix collectifs et inversement (relations de voisinage), y prendre des initiatives qui contribueront positivement aux changements en cours. Les acteurs culturels locaux doivent être directement associés à ces démarches, car leur démarche spécifique est porteuse de sens, lorsqu'il s'agit par exemple de rapprocher et de favoriser la compréhension entre ruraux et néo-ruraux, populations allochtones et autochtones. Les communes sont en première ligne pour favoriser l'intégration citoyenne.

La participation doit donc se nouer aussi bien verticalement, entre citoyens et «pouvoirs» locaux, qu'horizontalement, entre eux. Ce faisant, les élus ont une responsabilité irremplaçable au cœur du dispositif démocratique, pour dynamiser le débat, relayer les interpellations et promouvoir des solutions. À cet égard, l'évaluation des politiques communales et la mesure de la proactivité des décideurs locaux doivent être encouragées et outillées.

Engagement 11

Soutenir le secteur associatif en l'impliquant systématiquement dans toutes les dimensions de la vie communale.

Le secteur associatif foisonne d'initiatives et de diversité. Il structure la vie locale, lui donne sa trame humaine. Le projet humaniste considère l'action publique comme supplétive à l'action associative et à l'initiative privée en général. Le rôle des communes est d'apporter un soutien actif au développement du secteur associatif mais de refuser toute immixtion dans sa gestion. À cet égard, elles doivent lui garantir un traitement équitable et objectif en matière de subsides, de soutien matériel, quelle que soit son obédience idéologique. Plus encore, elles peuvent susciter de nouvelles initiatives associatives comme autant de lieux pour décupler la participation des citoyens à la vie locale.

Engagement 12

Impliquer les citoyens dès l'entame de projets d'aménagement ou urbanistiques

La consultation des citoyens, par le biais d'enquêtes publiques, est obligatoire dans la réglementation. Toutefois, cette consultation intervient généralement tard dans le processus. Le cdH s'engage, dans le cadre de grands projets immobiliers ou d'aménagements, à proposer une participation citoyenne dès l'entame des réflexions, pouvant mener à une co-construction des projets. S'agissant des projets intégrant du logement, des services, de l'artisanat et du commerce de proximité, l'implication précoce des habitants dans la conception d'ensemble est puissant facteur de réussite.

1 LA PARTICIPATION ET LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE NOS COMMUNES

Nos villes et communes sont à l'origine de notre démocratie. La démocratie représentative implique la délégation de pouvoirs des citoyens vers les élus. La condition de ce contrat est que la probité, la transparence et l'éthique guident l'action de ces derniers. La gouvernance et l'éthique doivent par conséquent guider toute action politique, sans concession. Pour le cdH, la gouvernance à tous les niveaux se doit d'être exemplaire.

La confiance des citoyens envers leurs responsables politiques est particulièrement basse. Cette crise de confiance appelle à une transformation des pratiques de l'action publique et à nouer de nouveaux partenariats entre les citoyens et leurs élus.

La transparence de l'action publique est un préalable indispensable pour permettre l'adhésion et la participation des citoyens à l'action locale. La participation citoyenne permet de renforcer la vie démocratique et prend particulièrement sens au niveau local, autour de questions concrètes et proches du quotidien.

Au-delà des outils légaux qui organisent notre démocratie locale, le cdH entend promouvoir les modes de décision pleinement participatifs, centrés sur l'écoute, le dialogue et la culture de l'évaluation du résultat ; c'est là une manière de s'extraire des individualismes ambiants.

Dans l'organisation de l'espace de vie à l'échelle locale, le cdH estime aussi que le rôle de la collectivité publique doit être justement dosé : elle doit écouter et respecter les initiatives, collectives ou individuelles, privilégier les partenariats entre la commune, les citoyens et les associations. Elle doit soutenir la vie associative.

Pour le cdH, l'éthique de l'action publique doit reposer sur quatre piliers : transparence, efficacité de l'action, utilisation juste et efficiente des moyens et participation citoyenne.

1.1 *La nécessaire transparence de l'action publique locale et paralocale*

Le premier devoir des élus envers les citoyens est la transparence des actions menées. La vie démocratique et la délégation des pouvoirs du citoyen vers les élus n'ont en effet de légitimité que si le citoyen est en mesure de vérifier quelles décisions sont prises en son nom. Dès lors, la transparence doit être assurée pour que les décisions prises par les autorités locales puissent être consultables, publiées et permettre aux citoyens d'en prendre connaissance. Ce devoir de transparence est par ailleurs le premier outil pour éviter tout conflit d'intérêts ou corruption morale ou financière.

La publicité doit non seulement concerner les actes administratifs (hormis les décisions individuelles) mais également concerner les pouvoirs, rémunérations et missions confiées à chaque mandataire local.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o assurer la **publicité complète et individuelle des revenus** liés à des mandats publics ou dérivés de mandats publics, ainsi que les avantages de toute nature, et ce directement sur le site web de la commune ainsi que sur celui des organismes concernés (intercommunales, ASBL communales...);
- o assurer une **publicité la plus complète** (par voie électronique) des décisions des organes communaux et actes administratifs à portée générale (publication des règlements et ordonnances sur le site web de la commune, publication des procès-verbaux de réunions, version électronique du bulletin communal distribué dans les boîtes...);
- o envoyer les documents du Conseil communal aux conseillers communaux en version électronique, et mettre un résumé des points à l'ordre du jour à disposition des citoyens sur le site de la commune ;
- o donner une information complète en amont et en aval des projets via le site internet communal, les réseaux sociaux, les newsletters, le bulletin communal et assurer la mise à disposition des documents à la commune ;
- o publier la liste des associations bénéficiant de **subsidés communaux** et les montants octroyés ;
- o informer les citoyens sur les moyens financiers dont on dispose pour mettre des projets en place ;
- o publier l'ensemble des documents concernant la gestion des organismes paraloaux directement sur le site web des organismes concernés (rapports d'activités, procès-verbaux d'assemblées générales, décisions prises en conseil d'administration...);
- o rendre les sites communaux agréables et compréhensibles à la consultation ;
- o prévoir une retransmission des conseils communaux en ligne sur le site de la commune ou les pages officielles de la commune sur les réseaux sociaux ;
- o organiser la transparence de la représentation politique au sein des ASBL socioculturelles subsidiées ;
- o ...

1.2 Développer la démocratie participative citoyenne

Nouer de nouveaux partenariats entre les citoyens et leurs élus nécessite de dépasser le seul cadre de la démocratie représentative et d'impliquer les citoyens dans l'action publique de manière régulière tout au long du mandat octroyé par les électeurs.

La démocratie représentative doit être complétée par des mécanismes de participation directe permettant à tout citoyen de s'impliquer lui-même directement dans la réflexion, voire dans la décision politique. Cette participation passe d'une part par une information plus directe entre les élus et les citoyens, mais également par des modes de consultation voire de co-construction de projets publics.

Pour le cdH, toute décision communale gagne à s'inscrire dans une stratégie réfléchie, objective et concertée avec les agents, les mandataires locaux – majorité et opposition – et les acteurs locaux. Cette méthode peut se résumer en 5 étapes :

- diagnostic (quelle situation, quels enjeux, quelles attentes ?) ;
- dialogue avec tous les acteurs locaux durant l'ensemble du processus de décision, depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation (commission, groupe de travail, conseil consultatif, conseil de participation, comité de quartier, associations locales...);
- définition d'un cadre d'action et d'une stratégie (choix des priorités, des moyens, des acteurs, des partenaires...);
- décisions opérationnelles (avec un comité d'accompagnement et d'évaluation);
- définir une communication objective.

L'ensemble de ces stratégies doit s'intégrer dans une vision globale du projet que la collectivité locale souhaite développer. Pour le cdH, la gouvernance locale doit privilégier une approche globale où les projets sont pensés comme un élément d'un tout, en concertation avec les différents acteurs impliqués et en priorité les citoyens.

Une stratégie locale à 10-20 ans : plan stratégique urbain ou schéma de développement communal ou plan stratégique transversal... construit avec une participation citoyenne, évalué et mis à jour avec les citoyens ou les mouvements représentatifs de ceux-ci et qui s'intègre de manière efficace dans les stratégies régionales.

Déclinée par thématiques concrètes : agenda 21, plan pour la mobilité scolaire, forum de la sécurité routière, mise en place d'un plan « santé-environnement », plan MAYA, etc.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o organiser des **séances explicatives** sur le budget communal à destination des citoyens ;
- o allouer un **budget participatif** dont l'affectation sera décidée par les citoyens, comme la loi le permet, notamment dans le cadre des projets de cohésion sociale ou de contrats de quartier ; la gestion de ces budgets peut par exemple être confiée à des organes participatifs existants (Commission Locale de Développement Rural, Commission de Rénovation de Quartier...);
- o créer des **relais coordinateurs de quartier**, affecter un certain **montant du budget participatif** aux différents quartiers, et laisser les comités de quartier gérer ces enveloppes ;
- o organiser des **consultations populaires locales** sur les sujets essentiels pour la collectivité locale ;
- o prévoir la consultation des citoyens sur les Plans Stratégiques Transversaux et en assurer une évaluation régulière discutée publiquement ;
- o permettre aux citoyens de transmettre au Collège des **contributions écrites** sur les points (hors huis clos) inscrits à l'ordre du jour des conseils communaux et organiser des réunions régulières entre les citoyens et le collège communal permettant aux citoyens d'interpeller leurs élus ;
- o promouvoir les **contributions citoyennes** via des outils électroniques permettant le signalement de dégâts, la soumission de projets citoyens ou encore le vote sur ceux-ci (BetterStreet, FluiCity, CitizenLab, etc.) ;
- o développer des modes participatifs de suivi : site interactif, consultation populaire, appel à projets locaux, budget participatif, création d'une maison des associations, **panels citoyens**, etc. ;
- o créer des panels citoyens, communaux ou villageois, chargés de formuler des recommandations sur des enjeux collectifs locaux ;
- o **consulter les habitants le plus tôt possible** dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin d'atteindre une vision commune via un véritable débat sur les projets en question ;
- o instaurer et s'assurer du bon fonctionnement des **conseils consultatifs**, spécifiquement concernant les aînés, la jeunesse et les familles/parents ainsi que des forums thématiques (santé, vie associative, famille, mobilité...);
- o permettre le vote citoyen par internet sur des projets particuliers ;
- o mettre en place en début de mandature des **conférences citoyennes de consensus**³ visant à consulter les habitants sur les grands investissements au sein de la commune et permettre d'y associer les citoyens et organiser régulièrement en cours de mandature des soirées d'information présentant les grands projets à venir ; permettre aux citoyens de faire des suggestions en matière d'aménagement des lieux de vie (pose de casse-vitesse, aménagement des plaines de jeux, sécurisation des écoles...);

³ Une conférence de consensus est un dispositif participatif qui consiste en un dialogue public organisé sur plusieurs jours entre un panel de citoyens « profanes » et experts, visant à converger vers un avis et des recommandations à destination des décideurs et de l'ensemble des citoyens.

- o mener un dialogue permanent avec les **comités de quartiers** et les associations actives sur la commune et soutenir le développement de ceux-ci ;
- o rendre effectif le **droit d'accès aux documents** administratifs ;
- o mieux informer les citoyens sur les outils qui existent pour qu'ils s'engagent dans la vie publique (droit d'interpellation, séances publiques du Conseil communal, diffusion des conseils communaux...) via entre autres une communication régulière des élus et des communes sur les réseaux sociaux ;
- o instaurer un **droit d'interpellation** au conseil de police et au CPAS et faire la publicité sur le droit pour les citoyens d'assister aux assemblées générales des intercommunales dont leur commune est membre ;
- o **impliquer les associations** qui participent activement à la vie locale par la consultation et la concertation plus ou moins permanente avec les autorités communales ;
- o faire de la maison communale un lieu de vie et de débat, rendre disponible aux citoyens la salle du conseil communal pour des soirées-débats et des événements participatifs ;
- o développer des maisons de village ou de quartier à vocation participative et consultative (lieu de discussion, de partage de l'information...) ;
- o prévoir sur les marchés un espace réservé aux associations de la commune et aux comités de quartier pour présenter leurs projets ;
- o développer la **médiation** au niveau communal et garantir une réponse rapide et complète aux interpellations du collègue par un citoyen ;
- o instaurer un droit réel pour chaque groupe politique de pouvoir publier ses avis et commentaires sur les différents supports de la commune (éventuellement à régler par une autorité supérieure) ;
- o développer un plan de « **gender mainstreaming** » (sur le modèle de ce qui se fait aux niveaux fédéral et régional) incitant le Collège à être attentif à la dimension de genre, de parité et d'égalité entre femmes et hommes en concertation avec les associations concernées (aménagement urbain favorisant la sécurité des femmes, développement de sports et de maisons des jeunes fréquentées en parts égales par les garçons et les filles, etc.) ;
- o ...

#OLNE - Budget participatif et séances de questions-réponses avec les citoyens avant les réunions du conseil communal : En 2017, un projet de budget participatif a été mis en œuvre avec pour objectif de sensibiliser les citoyens au fonctionnement budgétaire d'une commune et de leur permettre de décider des projets communaux importants qui seront inclus dans le service extraordinaire du budget. Deux fois par an, une séance de questions-réponses est organisée une heure avant le conseil communal. Cette séance permet à tout citoyen de venir poser des questions aux élus sans devoir mettre en œuvre une procédure complexe d'interpellation.

1.3 Concentrer l'action des communes pour plus d'efficacité

Chaque collectivité doit (re)centrer en priorité sa propre action sur ses missions de base au service des habitants (et en tenant compte des compétences et politiques régionales) :

- assurer la sécurité publique (police, pompiers, service médical d'urgence...);
- organiser le territoire (routes, espaces publics, mobilité, urbanisme...);
- garantir la propreté publique et la protection de l'environnement ;
- veiller à ce que chaque citoyen puisse avoir accès, tant physique que financier, aux infrastructures et services au public (santé, éducation, culture, sport...).

Pour le cdH, au-delà de ces missions de base, le développement (ou le maintien) d'autres services par les collectivités locales ne peut s'envisager que lorsque les initiatives associatives ou privées sont insuffisantes, tant en termes d'offre que d'accessibilité financière, de qualité de service, ou encore en termes de respect des règles d'éthique.

De telles actions communales doivent alors se développer dans un esprit de complémentarité et de non-concurrence.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o **organiser les missions de base dans l'intérêt du citoyen** (avec une optique « citoyen-centrée », par exemple, en organisant un service de propreté publique avec des cantonniers ou des référents affectés à un quartier ou un village ;
- o veiller strictement à l'application des règles d'accessibilité publique pour les **personnes à mobilité réduite (PMR)** ;
- o encourager l'utilisation d'infrastructures scolaires par des clubs sportifs, culturels ou associatifs et vice-versa ;
- o adopter un règlement communal d'**aide équitable aux associations** (prêt gratuit de matériel, mise à disposition de locaux) ;
- o développer des permanences de services communaux dans les villages et quartiers (selon l'importance de l'entité) ;
- o simplifier l'accès et veiller à l'amélioration continue des services communaux (horaires adaptés, formulaires compréhensibles, utilisation d'internet, référents, etc.) ;
- o encourager la fréquentation des **parcs à conteneurs**, notamment par l'élargissement des horaires d'ouverture ;
- o encourager les personnes âgées résidentes en institution (MR/MRS) à exercer leur droit de vote (bureau de vote mobile, bureau de vote à l'intérieur de l'institution, mise à disposition d'un minibus ou véhicule adapté, séances d'information sur le vote informatique...) ;
- o soutenir la création de Partenariat Local de Prévention (PLP) ;
- o élargir les horaires d'ouverture de services publics (ex : parcs à conteneurs) afin de s'adapter au rythme de vie des actifs ;
- o favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'ensemble des services publics (reprise des encombrants à domicile...) ;
- o élaborer un tableau de bord par les instances communales permettant de vérifier la bonne exécution et l'évaluation des décisions communales ;
- o ...

1.4 Stimuler la vie associative et promouvoir la Charte associative

La diversité et la densité de la vie associative dans nos communes rejaillissent sur le bien-être de leurs habitants. Les associations participent directement à la qualité de vie, à la fois parce qu'elles développent des services à la collectivité et aux personnes en dehors d'un but lucratif, mais également parce qu'elles permettent à des milliers de volontaires de s'engager dans des actions citoyennes. À l'heure où la défiance envers les institutions politiques est élevée, la vitalité associative peut apporter des réponses nouvelles et éminemment démocratiques d'engagement citoyen. Ces initiatives sont bien souvent porteuses également d'innovation sociale et de créativité nouvelles, ferment d'une transition vers un nouveau modèle de société encore à inventer.

Le cdH promeut la charte associative avec les principes d'action suivants :

- assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des associations quelle que soit leur affiliation idéologique et adopter des règles objectives quant à l'octroi des aides et subventions ;
- assurer la transparence des subsides et soutiens à l'égard des acteurs associatifs ;
- préserver l'autonomie du secteur associatif et éviter toute immixtion des autorités publiques dans la gestion des associations ;
- soutenir les actions associatives par des aides communales concrètes (prêt gratuit de matériel, valorisation et promotion des actions associatives via notamment le bulletin communal et le site internet de la commune, mise à disposition de locaux et infrastructures, création d'une maison des associations, couveuses d'associations, subsides...).

Encourager les associations actives dans le secteur de la jeunesse et des aînés, le monde de l'éducation, l'aide aux personnes, la préservation de la nature, la collaboration entrepreneuriale, la santé, la solidarité locale, l'égalité homme-femme, la diversité des orientations sexuelles et de genres, dans le secteur du soutien à la parentalité... est une priorité pour le cdH.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o adopter et mettre en œuvre une **charte associative locale** ;
- o réaliser un **registre** des associations disponibles, notamment sur le site internet de la commune ;
- o organiser une **bourse d'échanges des associations** présentes sur la commune (rencontre, prise de contact, échanges d'expériences) ;
- o **simplifier les démarches administratives** et créer un guichet d'associations (aide juridique et administrative) ;
- o susciter la création d'une plateforme internet locale ;
- o encourager et soutenir les organisations de jeunesse, les associations étudiantes et sportives ;
- o faire des **appels à projets citoyens** apportant une plus-value citoyenne, culturelle ou sociale ;
- o créer un **comité d'analyse** des projets des mouvements associatifs et des droits aux subsides ;
- o développer des partenariats entre les communes pour le prêt de matériel aux associations ; créer des **relais coordinateurs de quartier**, affecter un certain **montant du budget participatif** aux différents quartiers, et laisser les comités de quartier gérer ces enveloppes sur base de la définition d'un pacte de quartier adopté en début de législature et adopté en conseil communal ;
- o ...

1.5 Valoriser la vie de quartier/village dans la politique communale

L'environnement immédiat est d'abord le quartier ou le village, avant la commune dans son ensemble. Pour le cdH, le quartier/le village est la première collectivité de vie, où les citoyens doivent pouvoir échanger, s'informer, s'associer et bénéficier d'un réseau minimum de commerces et de services. L'autorité communale doit veiller à ce que chaque quartier/village soit au cœur de sa politique : tous doivent vivre et s'épanouir. En ce sens, tout sera fait pour en rapprocher les habitants et y insuffler un souffle nouveau. La dimension participative sera particulièrement valorisée.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *favoriser l'organisation de fêtes de quartier ou de rues ;*
- o *recourir aux réseaux sociaux pour permettre aux riverains ou villageois de se connaître ;*
- o *organiser les missions de base avec une optique « citoyen-centrée » (en assurant au niveau du quartier/village un service de police, de propreté ou encore en organisant des contrats de quartiers) ;*
- o *informer les habitants de leur **agent de quartier** ou de village ;*
- o *mettre en place dans chaque quartier des relais, notamment à destination des jeunes et des aînés, auprès desquels le citoyen pourrait trouver tous les conseils pour connaître la vie associative de son quartier, la manière de s'impliquer, les activités qu'il peut pratiquer et les enjeux locaux de la commune. L'organisation de ces relais se fera en fonction des réalités communales ;*
- o *veiller à la création ou la pérennité de commerces de proximité dans chaque quartier/chaque village ;*
- o *favoriser la vie de village/quartier à travers des animations de voisins et de rues ;*
- o *favoriser l'intégration des étudiant(e)s dans la vie des quartiers et des communes ;*
- o *organiser des réunions d'information et de consultation décentralisées en présence des élus locaux et publier les conclusions validées par les citoyens ;*
- o ...

1.6 Montrer l'exemple et promouvoir des comportements responsables

Pour répondre aux défis actuels, les autorités publiques sollicitent régulièrement les citoyens afin qu'ils modifient leurs comportements : économies d'énergie, gestion et consommation plus responsable, isolation des habitations, modes de transport moins polluants, production d'énergies renouvelables, protection de la nature, respect de la diversité, solidarité, égalité des chances, etc. Pour le cdH, les communes doivent être des exemples pour leurs habitants. Il s'agit non seulement d'un principe de bonne gestion, mais également d'une dynamique d'exemplarité et de bon sens.

Cette culture de l'exemple implique également une excellence dans la gestion : recourir de manière mesurée aux emprunts, chasse aux gaspillages et aux doublons, recherche d'économies d'échelle (achats groupés entre communes, CPAS, fabrique d'église et zone de police d'une même commune ou entre communes proches), recrutements et promotions sur base de concours, définition d'objectifs et évaluations régulières, création d'un service d'audit interne, établissement d'un règlement communal pour les communications publiques, etc.

En tant qu'élu, montrer l'exemple, c'est non seulement respecter la loi, mais également respecter ses concitoyens et avoir un comportement éthique rigoureux (voir code de déontologie).

De manière générale, les communes doivent assurer une gestion saine des finances communales à court, moyen et long terme, notamment par une maîtrise des dépenses, et en particulier des dépenses de fonctionnement.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *s'inscrire dans la démarche « Ville des droits humains » visant à créer une citoyenneté informée et active, déterminée à placer les droits humains au centre de la Cité, en fondant le mode de fonctionnement de la ville sur la philosophie de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;*
- *dresser et/ou actualiser la **performance énergétique** de tous les bâtiments communaux pour ensuite prendre les mesures nécessaires afin de réduire les coûts énergétiques ;*
- *adopter des pratiques, des politiques d'achats et des modes de **consommation responsable** (économies de papier, vaisselle réutilisable, utilisation de l'eau de pluie...);*
- ***trier les déchets** de façon performante (services de travaux, services administratifs...);*
- *développer des **cantines utilisant des produits de saison bio** et/ou locaux (fermiers et artisanaux), de qualité différenciée ou issue du commerce équitable ;*
- *favoriser l'usage du **vélo** (sites propres, prime aux agents communaux, douches, parking sécurisé...);*
- *appliquer une **charte de la diversité** et encourager la promotion interne des femmes pour les emplois publics et parapublics dépendant des communes et ce, à tous les niveaux de la hiérarchie ;*
- *respecter les normes relatives à l'engagement de personnes en situation de **handicap** ; prévoir des mesures spécifiques visant l'accueil et l'accessibilité (physique et site internet - label « any surfer ») des services communaux et paracommunaux aux personnes en situation de handicap (personnes à mobilité réduite, personnes sourdes, malentendantes, malvoyantes...);*
- *signer et mettre en œuvre la Charte pour l'égalité des chances dans les communes wallonnes et bruxelloises ;*
- *signer et mettre en œuvre la Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité, par le management et le personnel de la Police ;*
- *organiser des temps de formation destinés aux agents communaux basés sur un plan intégré de formation ;*
- *mobiliser les **immeubles publics inoccupés** dans le cadre de la politique du (re)logement ;*
- *adopter un plan de protection de la nature et de la **biodiversité** (fauchage tardif, désherbage thermique, plantation de haies ou d'arbres, création de zones humides, etc.);*
- *insérer dans chaque déclaration de politique générale communale des règles éthiques et de déontologie ;*
- *s'engager en tant qu'élus à se former aux matières qui devront être gérées quotidiennement ;*

- o *veiller le cas échéant à placer les avoirs financiers dans des **fonds de placement éthiques** ;*
- o *intégrer dans les marchés publics des normes environnementales ainsi que des normes sociales afin de lutter contre le dumping social ;*
- o *mettre en place une charte visant à lutter contre le dumping social ;*
- o *remplacer tout véhicule public hors d'usage par un véhicule à basse émission, hybride voire électrique ;*
- o *remplacer tout lampadaire par un lampadaire équipé d'éclairage « LED » ;*
- o *développer des outils informatiques standardisés en s'appuyant sur des logiciels libres ;*
- o *utiliser au maximum les nouvelles clauses des marchés publics pour prendre en compte les critères sociaux et environnementaux de la production, afin notamment de favoriser l'emploi des jeunes et le travail adapté ;*
- o *intégrer l'économie circulaire au niveau local, notamment en soutenant la création de monnaies locales ;*
- o *organiser la récupération des déchets ;*
- o *réduire les délais de paiement effectif à 30 jours maximum comme le prévoit la législation fédérale, prévoir le paiement automatique des intérêts de retard ainsi que des intérêts de retard plus importants après plus d'un mois de retard ;*
- o ...

1.7 *Bonnes pratiques en matière de gestion paralocale*

Si la publicité des actes communaux est souhaitable, celle-ci doit également concerner les décisions prises dans les organismes paraloaux, en particulier les intercommunales. Les récents scandales rendent en effet plus que jamais nécessaire une information sur l'action de ces structures, en toute transparence, auprès des citoyens au niveau communal. C'est aussi à ce niveau que les citoyens doivent pouvoir interpeller les responsables des intercommunales.

Ainsi, les conseillers communaux doivent être en capacité de contrôler efficacement le fonctionnement des intercommunales et autres organismes dépendant directement ou indirectement des communes. La communication entre intercommunales et communes se doit donc d'être optimale dans les deux sens: l'intercommunale doit présenter d'elle-même ses projets importants aux communes ; les communes ont pour devoir d'assurer un contrôle des missions assurées par les intercommunales, par exemple en organisant des auditions au sein du conseil communal.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o réduire la rémunération des administrateurs au sein des intercommunales et respecter strictement les balises de l'autorité de tutelle ;
- o prévoir des **séances d'informations annuelles**, par les intercommunales et autres organismes paraloaux, à destination des autorités communales et des citoyens ;
- o organiser **l'audition** annuelle par le conseil communal de membres du conseil d'administration, ou du bureau exécutif s'il existe, de l'organisme paraloal, en particulier afin d'évaluer la mise en œuvre de l'objet social de l'organisme, et assurer un contrôle effectif des comptes et délibérations des organes de gestion ;
- o prévoir des réunions mensuelles du conseil d'administration des organismes paraloaux et assurer le remplacement automatique des conseillers communaux absents plus de 3 fois ;
- o faire un rapport au sein du conseil communal après chaque assemblée générale de l'intercommunale ;
- o faire état au sein du conseil communal, par les administrateurs communaux au sein des organismes paraloaux, des décisions prises par le conseil d'administration. Les choix doivent être expliqués et motivés ;
- o veiller à ce que chaque administrateur dispose de **l'ensemble des informations nécessaires** au préalable pour prendre les décisions adéquates ;
- o supprimer la rémunération des mandats dérivés pour les membres des collèges communaux ;
- o garantir l'accès aux ordres du jour et procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration pour l'ensemble des élus locaux, y compris par voie électronique ;
- o ...

1.8 Favoriser les collaborations des communes avec les autres niveaux de pouvoir

Si elle s'effectue au plus proche des citoyens, l'action communale est intimement liée aux autres niveaux de pouvoir, notamment de la région. Pour le cdH, ces relations doivent être guidées par deux objectifs : une cohérence dans l'action et une information des citoyens au niveau de la commune.

Au-delà des contraintes légales imposées, il faut viser à ce que la politique se réalise et se pense en cohérence, tant avec celle des autres niveaux de pouvoir, qu'avec les communes voisines. De même que l'humanisme démocratique ne conçoit pas la personne coupée de son environnement, la gestion communale ne peut se concevoir en autarcie. Toute décision a en effet un impact hors du territoire, qu'il soit positif ou négatif. De ce point de vue, les différences en termes de majorités politiques avec d'autres entités ne peuvent constituer un obstacle ni justifier l'absence de coopération.

Le second principe découle directement de notre conception de la commune comme lieu privilégié de la relation et de la participation citoyenne. Pour les niveaux supérieurs que sont la Région et les intercommunales, la relation directe avec les citoyens doit se faire par des réunions et des interpellations au niveau communal.

Ces principes peuvent se décliner concrètement en deux questions concrètes : la mise en place d'un guichet unique pour les citoyens au niveau de la commune et une clarification des compétences entre la commune et les niveaux de pouvoir immédiatement supérieurs (en particulier la région).

CRÉER UN GUICHET UNIQUE POUR LES CITOYENS

Dans un système fédéral comme le nôtre, les acteurs publics sont nombreux et les réglementations parfois complexes. À cet égard, la commune a une responsabilité particulière en tant que pouvoir de proximité. Pour le cdH, la commune doit donc privilégier le développement de partenariats avec les autres pouvoirs publics afin de développer une approche « guichet unique » pour ses citoyens.

Par ailleurs, il conviendra que les acteurs concernés définissent et mettent en œuvre une rationalisation de la gouvernance publique aux fins :

- de plus de cohérence dans l'exercice des compétences supracommunales et communales : l'action de chacun de ces niveaux doit être recentrée sur son « cœur de métier » et s'exécuter en parfaite complémentarité ;

- d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens ;
- et, surtout, d'un service plus efficace et plus lisible pour les citoyens.

En particulier, le cdH continuera à œuvrer à une gestion plus efficace des intercommunales, en particulier à une réduction de la dimension des organes de gestion et de direction de celles-ci.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *mettre en place un « guichet unique » avec les entités para et supra-locales (CPAS, les ASBL paracommunales, zones de police, Agences de Développement Local, intercommunales, services pensions...) qui permet de centraliser l'information et d'apporter des réponses aux questions (personne de référence, brochures, site web...);*
- o *créer un relais vers d'autres niveaux de pouvoir en ouvrant les locaux communaux pour des **permanences** des services publics régionaux et fédéraux ;*
- o *faire connaître, via le bulletin d'information communal, les services publics présents sur le territoire communal ;*
- o *fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation dans le cadre d'une « **alliance éducative** » sur le terrain communal (crèches, écoles, extrascolaire, ONE, services d'aide en milieu ouvert, services d'aide à la jeunesse, CPAS...);*
- o *développer des **partenariats en supracommunalité** ou avec des partenaires associatifs spécialisés pour être plus efficace et plus accessible (ex : maisons de repos, services d'aide à domicile, infrastructures sportives et culturelles, centrales d'achat, conseiller en mobilité en commun avec d'autres localités...);*
- o *créer une maison ou un bus multiservices avec l'aide de la Région ;*
- o *encourager les **investissements groupés** notamment en matière d'énergie (mazout, pellets, isolation des maisons...) afin de diminuer les dépenses énergétiques des citoyens ;*
- o ...

ASSURER UNE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PLUS EFFICACE ET PLUS LISIBLE

En zone urbaine, la densité de population et surtout la continuité de l'agglomération impliquent que l'exigence de cohérence est d'autant plus importante. Dans certains domaines, cette cohérence ne peut être assurée que par les Régions. Il importe dès lors que les communes s'intègrent de manière positive aux politiques régionales et que des contrats d'action locale soient conclus avec les Régions afin de renforcer cette cohérence, conditionnant les moyens obtenus à la poursuite d'objectifs précis (propreté, sécurité, stationnement...).

2 LES FAMILLES ET L'ÉDUCATION AU CŒUR DE NOS COMMUNES

La commune est le lieu où l'on grandit, en famille, dans une crèche, dans une école de quartier, un club de sport, un mouvement de jeunesse, sur un terrain de jeu...

Par les services proposés sur son territoire, par les activités qu'elle organise, par l'aménagement de son territoire..., la commune contribue à l'éducation des enfants, à la qualité de vie des parents et des familles dans toute leur diversité, au bien-être des aînés...

C'est pourquoi le cdH veut que chaque commune offre un accompagnement de qualité, adaptable et adapté à toutes les familles et à tous les âges de la vie, dans tous ses domaines de compétences et de manière transversale.

2.1 Mettre les familles au centre du projet communal

La vie des familles a profondément évolué. Elles sont de plus en plus monoparentales, recomposées... Un certain nombre sont aussi adoptives ou, parfois, familles d'accueil. Leur mode de vie a changé. Les parents remplissent de multiples fonctions : premiers éducateurs de leurs enfants, aidants familiaux, travailleurs, citoyens engagés, volontaires... Concilier ces rôles est un vrai enjeu. Le cdH veut les soutenir, car c'est d'abord au sein des familles que l'avenir se construit.

La commune a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), ensuite par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), mais aussi par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble (soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...)... Quand, par exemple, une commune (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle leur permet de se socialiser (d'entrer en relation entre eux). Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé.

Par des actions concrètes, la commune peut répondre aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les familles comme le burn-out parental, l'isolement de certaines familles monoparentales ou de parents d'enfants porteurs de handicaps, les difficultés liées à l'éducation des jeunes, l'épuisement de la génération dite « sandwich » qui s'occupe à la fois de ses enfants et de ses parents... La commune peut, par le réseau qu'elle peut tisser entre divers intervenants et en lien avec le secteur associatif local, accueillir les enfants durant le temps professionnel, accompagner le quotidien des familles qui connaissent la perte d'autonomie ou le handicap d'un proche, aider parfois en cas d'urgence à trouver un logement financièrement accessible, soutenir l'éducation des jeunes par la création d'espaces d'expression, de dialogue et de soutien à leurs activités...

Pour le cdH, soutenir les familles au niveau local, c'est prioritairement :

- adopter un « family-mainstreaming » : c'est-à-dire prendre systématiquement en compte la dimension familiale (et la diversité des familles) dans toute politique locale (logement, mobilité, fiscalité, action sociale...);
- identifier et fédérer les acteurs publics, associatifs et privés et mutualiser les ressources locales, humaines et matérielles pour répondre aux défis démographiques et aux demandes croissantes des familles (places dans les écoles et dans les crèches, accueil des enfants après l'école, intégration/inclusion des enfants handicapés, soutien des services d'aide à la jeunesse...);
- mobiliser les services locaux et associatifs aux personnes et aux familles : les services aux personnes en situation de handicap ou de dépendance, les services à domicile, les services de répit, les services d'aide à la jeunesse, les services aux aidants familiaux... ;
- s'assurer, en cas de séparation parentale, dans la commune du parent chez lequel les enfants ne sont pas domiciliés, de leur inscription dans le registre de résidence ; soutenir les familles recomposées en prenant en compte les enfants en garde partagée sur le plan de l'accessibilité aux services (s'assurer que les enfants résidents mais non domiciliés dans la commune en raison d'une garde alternée puissent bénéficier, comme tous les autres enfants, de tarifs préférentiels au cas où ceux-ci existeraient (pour la piscine, la bibliothèque...);
- susciter les échanges de services entre les familles ;
- lutter contre l'isolement des familles monoparentales via, par exemple, une convention avec les services d'aide familiale... ;
- faciliter l'utilisation d'infrastructures communales, scolaires par des clubs sportifs, culturels ou associatifs et vice-versa ;
- développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité, en veillant en particulier aux besoins des jeunes parents, des familles monoparentales, des familles qui prennent soin de personnes dépendantes ;
- encourager, susciter et faciliter les initiatives intergénérationnelles et interculturelles (logements, lieux de rencontres et d'activités...) et en assurer l'information et la promotion ;
- réaménager l'espace public afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se le réapproprier, en imaginant l'espace avec eux ;
- soutenir les jeunes adultes dans leur transition vers l'autonomie...

Le cdH propose de créer des communes « amies des familles » en confiant à un échevin la compétence des familles en vue de faciliter la prise en compte de la dimension familiale dans toute politique communale et de renforcer la coordination de toutes les initiatives locales.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o établir un **cadastre des initiatives** publiques, associatives et privées de soutien aux familles ;
- o mettre en place un **point contact « familles »** au sein des services communaux (par exemple par le biais d'un élargissement du rôle de coordinateur de l'enfance) pour centraliser les informations utiles aux familles et les diffuser (via pages Web, numéro d'appel, encart dans le périodique local...) ; y inclure les informations utiles pour rencontrer les besoins spécifiques des familles ayant en charge un enfant handicapé, une personne dépendante (via un guide de services pour les aidants proches) ;
- o informer les parents séparés de la nécessité d'**inscrire leur(s) enfant(s) dans le registre de résidence** de la commune dans laquelle il(s) ne est(sont) pas domicilié(s) et en informer l'ensemble des acteurs liés au secteur de l'enfance, de l'enseignement, de la jeunesse (école, clubs sportifs...) ;
- o encourager la présence de représentants de parents dans les organes consultatifs de la commune, les Commissions Communales de l'Accueil Temps Libre (CCATL, compétentes pour organiser le temps libre des enfants) et les associations de parents dans les écoles ;
- o s'assurer d'une offre suffisante de **logements familiaux**, par exemple en fixant des clauses « logement moyen » dans les ventes de terrains communaux ou dans le règlement communal d'urbanisme pour les grands projets immobiliers ;
- o soutenir la création de **logements « tremplin »** et de logements partagés afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un logement à loyer modéré et de se constituer une épargne pour l'achat d'une habitation ; prévoir l'exonération des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'achat d'une première habitation ;
- o adapter le règlement communal d'urbanisme pour faciliter (et sécuriser) les **logements d'entraide intergénérationnelle** (comme les logements « kangourou »), en ce compris dans la cellule familiale ;
- o prévoir des **espaces publics « familles admises »** de qualité et sécurisés (installation de zones de jeux sur les places et dans les parcs) ; rendre accessibles les bâtiments aux poussettes et aux personnes moins valides ;
- o créer des **cheminements sécurisés** et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les locaux de mouvements de jeunesse, les plaines de jeux, les gares ; réhabiliter les sentiers ; sécuriser les abords des écoles, des milieux d'accueil d'enfants ; sécuriser les lieux fréquentés par les enfants (comme les services de promotion de la santé à l'école, académies, clubs de sports...) ; prévoir aussi des espaces de stationnement ;
- o faciliter la **mobilité des familles** (offre de transports scolaires, organisation des déplacements extrascolaires, soutien à la mobilité des mouvements de jeunesse ...) ;

- o créer des **logements d'urgence** et/ou temporaires pour rencontrer les situations problématiques comme l'incendie d'une habitation familiale ou l'accueil des victimes de violences intrafamiliales ;
- o développer des **espaces d'accompagnement des parents** autour des consultations prénatales, des consultations ONE, des maisons médicales... en partenariat avec les associations spécialisées (Fondation Dolto, Ligue des familles...);
- o soutenir les réseaux d'entraide et les **échanges de services** entre familles (portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...);
- o soutenir les campagnes pour promouvoir les **familles d'accueil** ;
- o organiser une journée «**salon des familles**» regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés... ; offrir des activités encadrées, réservées aux enfants ;
- o encourager toute initiative visant à offrir des activités en famille et des rencontres intergénérationnelles (sport en famille, ventes de garage...) ; adopter ou maintenir une tarification adaptée aux familles pour les loisirs et la culture (tarification spéciale selon le nombre d'enfants, forfaits familiaux) ;
- o veiller à l'existence et soutenir les services d'aide et de soins à domicile ;
- o veiller, le cas échéant en supracommunalité, à l'existence de **formules diversifiées d'accueil temporaire** des personnes dépendantes, telles que les centres de jour, les centres de nuit, les possibilités de courts séjours en MR/MRS, les maisons communautaires ;
- o prévoir, dans la construction d'une maison de repos, un local pour des activités avec les familles ;
- o mettre en place un plan de **lutte contre les violences conjugales et familiales** : campagnes d'information et de sensibilisation, coordination de l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins...)... ;
- o faciliter l'accueil de toutes les familles (organisation d'une soirée d'information pour les nouveaux arrivants ou d'un système de parrainage)...

2.2 Améliorer l'accueil de la petite enfance

Malgré les efforts entrepris, le nombre de places d'accueil pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans reste globalement insuffisant et les besoins réels en place n'évoluent pas de la même manière dans toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles.

Pour le cdH, la commune doit susciter le développement sur son territoire d'un réseau d'accueil pour ses jeunes enfants qui satisfasse les besoins en qualité et quantité. La création de places d'accueil répond à un souci d'égalité des chances. Une attention particulière et plus grande doit être portée aux enfants les plus vulnérables qui ont le plus besoin de bénéficier des avantages éducatifs des milieux d'accueil.

Cette attention doit aussi être portée à l'intégration dans les milieux d'accueil ordinaire des enfants en situation de handicap (le nombre des infrastructures d'accueil pour ces enfants reste très limité en Fédération Wallonie-Bruxelles, comparé aux autres pays européens), aux besoins des travailleurs et travailleuses à horaires décalés ou encore des familles monoparentales qui se trouvent écartés des réseaux de garde traditionnels en raison des critères d'admission ou de la rigidité de certains horaires.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o prévoir des **soutiens financiers** (primes, chèques-commerces pour équipements valables dans les commerces de la commune, tarifs préférentiels) ou matériels (mise à disposition de locaux, d'équipements...) **aux structures d'accueil pour la petite enfance** et aux (co-)accueillant(e)s de manière à développer l'offre de places ;
- o prévoir dans les règlements communaux d'urbanisme, pour les gros projets immobiliers, des charges visant la création d'espaces et/ou d'équipements à destination de l'accueil de l'enfance ;
- o soutenir les initiatives de halte-garderie et de bébés-bus ;
- o développer un travail en **réseau des accueillant(e)s** à domicile ou de co-accueillant(e)s en offrant un lieu de rencontre et de jeu pour les accueillant(e)s d'un même quartier, en organisant un service de remplacement en cas d'absence ou de maladie, en organisant un partenariat entre le Service d'accueillant(e)s d'enfants et la bibliothèque/ludothèque communale pour permettre aux accueillant(e)s de varier les livres et les jeux ;
- o **adapter les horaires des crèches** communales pour offrir un accueil plus flexible des enfants aux parents qui travaillent tard ; organiser un accueil flexible des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en formation ou ceux qui travaillent par intérim (couplage de la crèche avec une halte-garderie) ; adapter si besoin et conformément à la loi leur règlement, pour tenir compte des besoins particuliers tels que ceux des enfants à besoins spécifiques ;
- o prévoir un soutien financier aux milieux d'accueil, indépendamment de leur pouvoir organisateur, qui accueillent un ou des enfants porteur(s) de handicap ;
- o mettre à disposition des locaux pour les Consultations ONE et les lieux de rencontres parents-enfants ; favoriser le développement des infrastructures de psychomotricité ;
- o organiser une coordination locale de l'ensemble des services à la petite enfance (services de Consultations ONE, services d'accueil, accueillantes autonomes, classes d'accueil des écoles maternelles, ATL...) en vue d'une meilleure gestion de l'offre.

#BASTOGNE - Chèques locaux pour les accueillant(e)s d'enfants :

Depuis 2015, une prime annuelle est accordée aux accueillant(e)s d'enfants ainsi qu'aux propriétaires mettant gratuitement à leur disposition des locaux inoccupés. La prime est payée sous forme de chèques commerces à échanger chez les commerçants participants de la Commune de Bastogne ce qui encourage le commerce local.

2.3 Faire réussir le Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chaque école

L'école est un lieu de construction de la personne et du lien social, un lieu « humanisant ». Le niveau communal est le niveau privilégié pour l'implantation d'écoles maternelles et primaires, qui constituent notre enseignement dit « fondamental ».

Grâce au Pacte pour un Enseignement d'excellence conclu entre tous les acteurs de l'enseignement (pouvoirs organisateurs, syndicats, associations de parents) et aux budgets dégagés par les pouvoirs publics, l'enseignement fondamental, et spécifiquement l'enseignement maternel, a été renforcé (engagement de 1100 professionnels de l'Éducation pour soutenir les instituteurs/institutrices et aide administrative et éducative en faveur des directeurs du fondamental, effective déjà dans un tiers des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la rentrée 2017-2018 et qui concernera toutes les écoles d'ici à 2020).

Les communes doivent participer aux objectifs du Pacte pour un Enseignement d'excellence avec une double approche: d'une part, en tant qu'autorités publiques locales garantes des principes constitutionnels d'égalité et d'autre part, en tant que pouvoir organisateur d'établissements scolaires.

Pour le cdH, la collectivité locale, en tant qu'autorité publique de terrain, doit veiller à :

- aider au déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chacune des écoles de la commune quels qu'en soient le réseau et, en tant que PO (pouvoir organisateur), au sein du réseau communal ;
- développer une coordination locale de l'offre scolaire tous réseaux confondus afin d'assurer la meilleure offre de proximité pour ses habitants (en particulier pour le fondamental) et d'examiner les possibilités de collaboration (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement, éveil à la citoyenneté...);
- veiller à une égalité de traitement dans le soutien apporté aux acteurs scolaires, aux familles et aux élèves, quel que soit le réseau d'enseignement, y compris en ce qui concerne les aides sociales et matérielles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté...) en vue d'établir une approche globale des difficultés liées au décrochage scolaire ;

- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ;
- maximaliser la fréquentation de l'école maternelle (campagne de sensibilisation avec l'aide du CPAS, des comités de quartier, des associations...) et garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement ;
- développer des activités de toutes catégories (artistiques et culturelles, sportives...) dans les écoles en faisant le lien avec les lieux déjà existants tels que les académies, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire local ;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels.

En outre, pour le cdH, la collectivité locale, en tant que pouvoir organisateur, doit veiller à :

- ouvrir les écoles à leur environnement social, économique, culturel et au monde ;
- viser une école de qualité, de l'excellence et de l'innovation (éveil aux langues dès la maternelle, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique...);
- favoriser des activités sportives variées et l'accès des piscines à toutes les écoles ;
- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles par des aménagements raisonnables, physiques et/ou pédagogiques ; faire connaître les aides existantes ;
- développer une pédagogie favorisant l'accompagnement personnalisé, en dehors mais aussi au cœur de la grille des cours ;
- former les enseignants au public éloigné de la culture scolaire, à l'interculturalité, à la lutte contre les stéréotypes de genre... ;
- développer avec les parents, les élèves et les acteurs de l'enseignement, une culture du dialogue et de la participation encourageant la prise de décisions au plus près des réalités de l'école (projet pédagogique, gestion des bâtiments...) ; promouvoir les projets permettant aux parents de trouver place dans les écoles ; encourager les écoles à créer des associations de parents et soutenir leur création en vue de mettre en place un dialogue respectueux du rôle de chacun ;
- être ouvertes au développement d'écoles à pédagogie active, répondant à une attente de plus en plus importante des parents et des enfants ;
- créer de bonnes conditions d'apprentissage (outils, matériels...) en lien avec les entreprises et les secteurs professionnels ;
- offrir aux élèves de l'enseignement secondaire général l'opportunité de rencontrer des professionnels et une meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o donner une **information claire et complète** de l'ensemble de l'offre d'enseignement et de soutien scolaire sur le territoire, tous réseaux confondus, y compris hors de la structure scolaire ;
- o développer, en tant que Pouvoir organisateur des **projets pédagogiques** centrés sur les langues, les sciences, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias ;
- o créer, en tant que Pouvoir organisateur une **classe inclusive**, classe de l'enseignement spécialisé intégré dans une école ordinaire, favorisant l'intégration des enfants à besoins spécifiques ;
- o créer un espace de rencontre inter-écoles, inter-associations de parents ;
- o travailler à l'**uniformisation des prestations** entre les différentes implantations communales notamment en matière de repas scolaires et de garderie ;
- o soutenir la création d'une application pour gérer la communication entre l'école et les parents ;
- o adopter un **plan de mobilité scolaire** et de sécurisation des abords des écoles avec l'ensemble des établissements scolaires et des acteurs de la mobilité (police locale, TEC/STIB, associations de parents, associations de promotion du vélo) favorisant les modes doux et collectifs (vélos, rangs scolaires ou « pédibus », **covoiturage**, transports en commun...);
- o veiller auprès du TEC aux règles en matière de transport scolaire en région rurale (règle du 1 km) ;
- o créer une plateforme numérique facilitant le covoiturage entre parents ;
- o créer une piste permanente de sécurité routière (piste d'écologie) pour vélos ;
- o développer ou soutenir des projets pédagogiques centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement (soutien à la création de sentiers et jardins pédagogiques, « verdurisation » des cours de récréation...); encourager les écoles locales à participer au projet « commune du commerce équitable » ;
- o promouvoir les initiatives de **prévention en matière de santé** à l'école : développer des cantines bio, utilisant les produits locaux sains et frais (via une centrale d'achat) ou issus du commerce équitable, installer des fontaines à eau... ; organiser des cours de secourisme pendant les jours blancs ;
- o sensibiliser les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire à l'écologie par la mise en place d'un **potager** des enfants dans leurs structures scolaires et extrascolaires ; sensibiliser les enfants à la biodiversité et au bien-être animal par des partenariats avec les écoles et les associations environnementales et de défense des animaux ;
- o soutenir les **écoles de devoirs** et les ateliers de la réussite et y favoriser les échanges intergénérationnels ;
- o coupler des activités de remédiation scolaire à des activités sportives, culturelles et associatives (par exemple en organisant le mercredi après-midi des activités regroupées, accessibles à tous les enfants, avec un principe de ramassage dans toutes les écoles) ;

- o soutenir les initiatives visant à impliquer les parents dans la vie des écoles (organisation de « cafés papote », collaboration avec des associations offrant des cours d'alphabétisation, ou des cours d'apprentissage du français pour les parents allochtones au sein des écoles, y permettre les rencontres et échanges interculturels...);
- o encourager le **volontariat** dans les écoles et écoles de devoirs via, par exemple, un remboursement des frais engagés conformément à la loi ou/ et la valorisation des compétences;
- o sensibiliser à l'usage des **nouvelles technologies** en milieu scolaire et sensibiliser à la violence et au harcèlement, par exemple en formant une ou des personnes-ressources « relais communal harcèlement » accessibles à toutes les écoles;
- o assurer une **éducation des enfants au respect des animaux** par une collaboration entre l'échevin de l'enseignement et des équipes pédagogiques (Gaïa, ...) en mettant l'accent sur l'empathie et le respect envers le monde du vivant;
- o ...

Les pouvoirs locaux ont également un rôle essentiel à jouer pour répondre au manque de places dans nos écoles :

- o **créer des nouvelles places**, prioritairement au sein de l'enseignement secondaire, dans les communes en tension démographique en agrandissant les écoles existantes ou en en créant des nouvelles;
- o participer à des pouvoirs organisateurs mixtes dans le cadre de la **création de nouvelles écoles**;
- o mettre en place des « premiers degrés d'observation autonome » (premiers degrés séparés des 2 autres degrés pour éviter l'orientation précoce des élèves), là où il est praticable et en bonne coordination avec les écoles d'autres réseaux;
- o **redynamiser les écoles dont le taux d'occupation est faible**, en particulier lorsqu'elles sont situées dans des zones en tension démographique ; (par exemple en revoyant le projet pédagogique, en travaillant davantage avec le quartier ou le village);
- o insérer la création de nouvelles écoles quel que soit le réseau dans le développement des quartiers par exemple à Bruxelles avec les contrats de quartier;
- o ...

#MACHE-EN-FAMENNE - Une application pour une meilleure collaboration entre parents et école : Afin de mieux gérer la communication entre l'école et les parents, une application pour smartphones dénommée KONECTO APP a été développée. Conçue par un parent d'élève en collaboration avec les services informatique et enseignement de la Ville, cette application a fonctionné à titre pilote au sein de l'école communale de Hollogne. L'essai s'étant avéré concluant, elle est désormais proposée dans cinq écoles communales.

2.4 Favoriser l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire

L'accueil des enfants pendant leur temps libre avant et après l'école ainsi que pendant les congés scolaires est devenu une question cruciale dans l'organisation du temps de vie des familles, liée à l'évolution des temps de travail, des temps de trajets domicile/travail, de l'évolution des familles, de la structure familiale... Cette demande est criante en Wallonie et à Bruxelles.

Or, ce temps d'accueil extrascolaire de l'enfant et pendant son temps libre permet de stimuler le développement d'autres compétences que celles éveillées durant le temps scolaire. Il peut contribuer au développement personnel de l'enfant et à sa socialisation. Il favorise l'égalité des chances au niveau scolaire.

Pour le cdH, les collectivités locales doivent être ambitieuses en la matière :

- mettre en réseau toutes les offres d'accueil et les coordonner sans a priori idéologique ;
- développer des partenariats avec les écoles et les acteurs de l'accueil extrascolaire, en vue de l'exploitation rationnelle de leurs infrastructures et d'une meilleure intégration des projets éducatifs, développer ainsi une conception partagée de l'éducation ;
- réduire les discontinuités des services et ainsi améliorer le passage d'un lieu de vie à l'autre des enfants ;
- soutenir le développement d'une offre d'accueil pour les enfants mieux adaptée aux horaires professionnels de leurs parents (élargissement des plages horaires) ;
- garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse)... en particulier pour les enfants issus de milieux moins aisés, socialement ou culturellement différents, issus de familles monoparentales, confrontés à des difficultés d'accès géographique, en situation de handicap... ;
- soutenir les organismes proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants lourdement handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une subvention ou une mise à disposition de locaux accessibles.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o faire un **état des lieux des demandes** et des besoins des familles, des enfants et des professionnels ;
- o mettre en place et dynamiser la Commission Communale de l'Accueil et un programme CLE (programme coordonné et concerté entre les parties concernées qui permet de structurer l'offre d'accueil et de favoriser la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies); s'inscrire dans la dynamique (future) des contrats « Ville-ONE » en concertation avec tous les partenaires locaux ;
- o organiser de la sorte avec tous les partenaires locaux (de l'ATL) un **accueil des enfants avant et après l'école** (garderie) suivant des horaires élargis (7-18h), le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires (plaine de jeux, stages sportifs, artistiques, culturels, ateliers linguistiques...);
- o développer de petites **infrastructures sportives de quartier** dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres d'activités parascolaires ;
- o inclure dans les initiatives d'accueil temps libre les **enfants porteurs de handicap** et issus de milieux moins aisés (mettre en place des chèques ATL, des chèques-stages permettant l'accès par les familles en difficultés financières à des activités organisées par des opérateurs privés) ; affecter un bus rempli de jeux (ludothèque mobile) qui passe dans les quartiers défavorisés les mercredis ;
- o offrir des **tarifs préférentiels** (piscine, bibliothèque...) y compris aux enfants de parents séparés même s'ils sont domiciliés dans une autre commune ;
- o créer et distribuer un répertoire de toutes les structures et activités extrascolaires sur le territoire communal ; informer les familles via les médias locaux et les écoles des différentes offres proposées pour l'encadrement des enfants durant les congés scolaires ; organiser un salon local de l'accueil extrascolaire pour assurer l'information des parents et les échanges entre acteurs ;
- o définir une charte communale de l'accueil extrascolaire facilitant l'accès aux infrastructures communales aux acteurs y adhérant ; utiliser les locaux scolaires comme structures d'accueil d'activités diverses ; encourager les bourses d'échanges d'équipements sportifs, culturels... ;
- o encourager et faciliter la participation d'artistes aux activités communales et parcommunales (écoles, bibliothèques, centres culturels) en dégageant des budgets, même modestes, à cette fin ;
- o développer une véritable politique de la lecture, par la mise en place d'une cellule associant auteurs, libraires locaux, bibliothécaires, enseignants, animateurs de l'éducation permanente en vue de proposer dès le plus jeune âge des activités pour les enfants résidents de la commune ;

- o *faciliter et encourager l'organisation de covoiturage pour les activités extrascolaires ; mettre à disposition des partenaires de l'accueil temps libre un bus communal (« Proxibus ») ;*
- o *encourager la **participation des aînés** dans l'accueil extrascolaire ; mettre à l'honneur les bénévoles des écoles de devoirs avec la participation des enfants ;*
- o *développer des **initiatives d'éducation à la citoyenneté** et soutenir la participation citoyenne des enfants (conseil communal des enfants, association des écoles et organisations de jeunesse aux activités communales de protection de l'environnement (nettoyage des rivières, création de sentiers ...)) ;*
- o *mettre sur pied des projets éducatifs et de sensibilisation à la **biodiversité** et au bien-être animal des enfants par des partenariats avec les écoles, les organisations de jeunesse et les associations environnementales et de défense des animaux.*

2.5 Soutenir les jeunes

Pour le cdH, la commune doit soutenir les jeunes en laissant une place à leurs initiatives (éducation par l'action) pour favoriser leur épanouissement. Elle soutient toute initiative les aidant à devenir des CRACS, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Comme pour la famille, le cdH estime que chaque commune devrait confier la jeunesse à un échevin afin d'assurer une coordination des acteurs locaux (organisations de jeunesse, maisons de jeunes, écoles, associations en milieu ouvert, centres psycho-médico-sociaux, etc.) et la prise en compte transversale des besoins spécifiques des jeunes au travers des actions menées par la commune (environnement, sécurité, culture, mobilité, sport, logement...).

Une politique active pour le secteur de la jeunesse implique de :

- maintenir et soutenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, rencontres formelles de la commune avec les organisations de jeunesse, maisons des jeunes, services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), coordinateur Accueil Temps Libre (ATL), conseil consultatif de la jeunesse...);
- faciliter l'accès aux infrastructures, aux espaces verts et lieux publics et au prêt de matériels communaux aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes ;
- soutenir activement l'implantation, le développement des mouvements de jeunesse et les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique, formation des animateurs, ouverture aux jeunes de tout horizon...);
- augmenter la création de structures inclusives pour les jeunes porteurs de handicap et promouvoir leur inclusion dans les différentes structures existantes ;
- encourager les clubs sportifs, organisations culturelles, entreprises, institutions locales à développer des initiatives ouvertes aux jeunes ;
- favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression ; offrir aux jeunes des espaces de création et d'expression, les impliquer dans l'organisation des évènements locaux ;
- soutenir les jeunes qui se retrouvent dans des situations d'isolement ;
- faciliter pour les jeunes l'accès à l'information et soutenir des initiatives d'éducation à la citoyenneté ;
- co-organiser avec les établissements scolaires des activités pendant les jours blancs (éducation à la sécurité routière, à la santé, éducation au

développement durable et à la consommation responsable, initiation au numérique et au codage, obtention du BEPS, activités culturelles et sportives, services à la collectivité ...);

- développer, avec les acteurs de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (risques d'assuétudes, promotion d'une alimentation saine et de la pratique du sport, éducation à la vie affective et sexuelle, santé mentale...);
- travailler la prévention des assuétudes en collaboration avec d'autres communes et avec les zones de police.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *soutenir et développer les collaborations avec les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes et les AMO via un plan communal jeunesse ; faire du lien avec tous les acteurs locaux (écoles, CPAS, centres pour réfugiés, associations, acteurs des contrats de quartiers ou du plan de cohésion sociale, paroisses ...);*
- o *faire connaître l'environnement institutionnel et associatif local auprès des jeunes ;*
- o **soutenir financièrement des projets réalisés par et pour les jeunes** (notamment ceux en faveur du vivre ensemble, de la cohésion sociale, de l'environnement) par des subsides ponctuels ou de soutiens financiers plus pérennes, soutenir des projets qui sont habituellement difficilement subsidiables via les fédérations et organismes habituels ; offrir aux jeunes un « budget participatif » ;
- o *créer un répertoire des **services utiles pour les jeunes** (y présenter les mouvements de jeunesse, équipes sportives de jeunes, activités culturelles) et publier les actions positives menées par les jeunes ou par les associations de jeunes au travers des médias locaux (sites, bulletins, newsletters, discours/interventions publiques ...) ; moderniser la communication communale vers les jeunes (en utilisant les réseaux sociaux ou autres nouveaux médias (pages ciblées « jeunes » sur le site communal) ;*
- o *identifier des relais ou **personnes de contact** pour les organisations de jeunesse au sein de la commune, notamment via le coordinateur Accueil temps Libre (ATL) ;*
- o *subventionner / soutenir la mise en conformité et l'équipement des locaux accueillant des enfants et des jeunes (locaux des mouvements de jeunesse, par exemple) ; raccourcir les délais d'obtention de l'attestation de sécurité incendie signée par le Bourgmestre sur base du rapport des pompiers de la zone de secours ;*
- o *prévoir des règlements relatifs aux mouvements de jeunesse accueillant et responsabilisant ;*
- o *adopter un règlement transparent de **prêt communal** (pour du mobilier, matériel, des stands...) avec gratuité ou tarif préférentiel pour les organisations*

de jeunesse ; mettre le charroi (bus communal, camion...) à disposition pour les activités des organisations de jeunesse ;

- o faciliter **l'accès aux infrastructures publiques** (salles de fêtes, maisons des associations, bâtiments scolaires communaux, locaux de centres culturels, salles communales...) ; faciliter l'accès à différents types d'activités et loisirs : plaines, piscines, espaces verts, terrains de sports, centres culturels, bibliothèques, ludothèques ... ; instaurer la gratuité de l'accès aux salles de sport notamment aux mouvements de jeunesse ;
- o identifier des endroits de camps potentiels sur le territoire de la commune et les faire connaître auprès d'Atout Camps et des mouvements de jeunesse ;
- o proposer une exemption de taxe de séjour de la commune pour les séjours ou camps des organisations de jeunesse ou centres de vacances agréés par l'ONE ; désigner un « Monsieur Camps » ;
- o intégrer des espaces accueillants, adaptés aux jeunes, dans le cadre de l'aménagement des centres-villes et centres villageois (terrains multisports...) ;
- o développer de petites infrastructures sportives de quartier et/ou des structures permettant le sport en plein air (sport de rue, street work-out, skatepark) ;
- o soutenir les activités sportives des jeunes en prévoyant des chèques-sport pour les jeunes défavorisés et assurer l'information des aides disponibles auprès de ceux-ci ;
- o développer des initiatives d'éducation à la citoyenneté et soutenir la participation citoyenne des jeunes : création de conseils communaux de la jeunesse pour co-construire toute politique du Conseil communal sur les matières jeunesse , actions de formation et de sensibilisation au fonctionnement de la démocratie locale - à l'Histoire locale, opération « té solidaire », participation d'élèves (écoles professionnelles) aux travaux de restauration/réhabilitation/aménagement du patrimoine local, association des écoles et organisations de jeunesse aux activités communales de protection de l'environnement (nettoyage des rivières, création de sentiers ...) ;
- o promouvoir et soutenir le covoiturage en milieu rural ;
- o sécuriser les activités des jeunes en organisant des activités de sensibilisation à la sécurité routière (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...) ;
- o encourager l'adoption d'une « charte de bonne soirée » par les établissements fréquentés par les jeunes ; labelliser (« Backsafe ») les organisateurs d'évènements qui mettent à disposition des navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, s'associer à l'occasion à l'offre de service « Noctambus, Noctis, Collecto », coopérer avec les Responsables Young Drivers... ;
- o soutenir les étudiants (salon des études professionnelles et techniques, salon « jobs d'étudiants » avec les entreprises locales, épicerie solidaire ouverte aux étudiants, cadastre des kots administrativement en ordre pour en faciliter la recherche) ;
- o ...

#MONS - Le Pass culturel pour les 18 ans : afin de promouvoir les initiatives et propager le goût et le plaisir de la fréquentation des lieux culturels, Mons a décidé d'octroyer un Pass Culture à tous les jeunes montois dès 18 ans. Grâce à cette initiative, chaque jeune a concrètement l'occasion d'accéder gratuitement pendant un an à un maximum d'espaces culturels. Cela concerne les sites gérés par la Commune (musées, bibliothèques, ludothèques...) ainsi que d'autres lieux et événements gérés par des associations.

#OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE - la transformation d'une friche industrielle en skate park : Grâce à une collaboration entre la Ville, des skaters et un promoteur, une friche industrielle a été aménagée en skate park destiné aux jeunes et géré par ceux-ci. Le lieu a été aménagé avec des objets de récupération.

2.6 Les aînés, des acteurs à part entière

L'amélioration de la qualité de vie des aînés au sein de leur commune constitue une priorité. Afin d'humaniser notre société où coexistent plusieurs générations connaissant des conditions de vie très différentes, il faut :

- reconnaître les aînés en tant qu'acteurs et assurer leur épanouissement ;
- encourager les aînés à concevoir et prendre en charge leur qualité de vie, à participer pleinement à la vie collective et à développer des activités multiples dans un cadre multi générationnel ;
- développer des services et des équipements collectifs adaptés aux besoins spécifiques de tous les aînés ;
- favoriser l'accès des aînés aux soins de santé à domicile, en maison de repos et en tout autre lieu de vie, faciliter leurs déplacements, notamment vers les centres de soins ;
- construire une société intergénérationnelle, favoriser les rencontres et développer une dynamique d'échange entre les générations.

En vue d'insuffler une telle politique au niveau local, le cdH propose d'inciter chaque commune à créer un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), de confier la présidence à un membre du CCCA, non-mandataire, non fonctionnaire communal, choisi par ses pairs et de définir un schéma strict de fonctionnement. Il propose de soumettre obligatoirement tout projet communal ayant une implication au niveau des aînés au CCCA, de mettre à leur disposition des moyens matériels et financiers leur permettant d'exercer pleinement leur mission et d'établir un rapport périodique d'activités à l'attention du Conseil Communal.

Pour le cdH, il faut favoriser au mieux la participation de tous les aînés aux élections (bureau mobile, vote en maisons de repos, etc.).

Pour le cdH, une politique active envers les aînés implique donc de :

- leur garantir l'information et la communication ;
- diversifier les lieux de Vie ;
- améliorer la mobilité et la sécurité ;
- encourager le vivre - ensemble ;
- favoriser l'adhésion au projet VADA : Ville Amie Des Aînés.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *favoriser les relations intergénérationnelles et solidaires en développant et aménageant de **nouveaux quartiers** regroupant des écoles, des crèches, des résidences-services, des maisons de repos, des services de proximité et des lieux de convivialité ;*
- o *créer les conditions d'une **société plus intergénérationnelle** en multipliant et en sécurisant les espaces publics (parcs, trottoirs, promenades vertes...) et y prévoyant des bancs et autres aménagements conviviaux, en soutenant les activités intergénérationnelles telles que les fêtes de quartier, le volontariat des aînés dans les crèches et les écoles, les écoles de devoirs, en veillant au caractère intergénérationnel des maisons de village, des maisons de quartiers... ;*
- o *garantir l'information et la communication : recenser dans le bulletin communal les **activités organisées pour les aînés** et par eux, organiser un guichet spécial pour informer et aider les aînés à résoudre des problèmes spécifiques avec l'aide de bénévoles, soutenir les associations de terrain qui permettent de rompre l'isolement, assurer la publicité des services de proximité communaux et associatifs, soutenir les initiatives visant à inviter les aînés à mettre à jour leurs compétences en matière de nouvelles technologies en mettant à leur disposition un service pouvant aider au diagnostic et à l'aide à la maintenance de leurs ordinateurs et tablettes ;*
- o *soutenir les formules d'**habitat groupé/partagé**, la colocation intra et intergénérationnelle ;*
- o *veiller à l'existence et soutenir les services d'**aide et de soins à domicile** (en ce compris des services de transport, interventions de petits bricolages, livraisons de courses, aide à l'évacuation des déchets...);*
- o *protéger le petit **commerce de proximité** ; promouvoir ou instaurer des marchés locaux ;*
- o *diversifier les lieux de vie : encourager les services d'aide, de repas à domicile, soutenir les aidants familiaux ou dits naturels, prévoir un service de répit pour soulager le cohabitant et l'aidant proche, soutenir les maisons communautaires, soutenir des initiatives d'habitats groupés pour seniors, tant privées que publiques, encourager le partage d'habitat entre personnes âgées et étudiants ou jeunes travailleurs ;*
- o ***améliorer la mobilité / sécurité** : faciliter l'accès aux bâtiments publics, améliorer la sécurité des piétons et la qualité des trottoirs, multiplier dans les lieux publics des sièges et bancs « Aînés assis - Aînés ravis », favoriser l'accès de tous à la mobilité par les transports communs ;*

- o **encourager le vivre ensemble**: multiplier les espaces et moments intergénérationnels: logements - visites - rencontres, développer des centres d'informations intergénérationnels, reconnaître les aînés comme source de savoirs et d'expériences transmissibles, échangeables, soutenir le partage du savoir et le coaching de jeunes entrepreneurs, favoriser le tutorat des aînés dans l'enseignement technique et professionnel ;
- o favoriser l'adhésion au projet Ville Amie Des Aînés (VADA) : par cette adhésion, la commune valorise et soutient la citoyenneté active, soutient le développement du pouvoir d'agir des personnes âgées, revendique un vieillissement actif et en santé, inscrit la santé dans une perspective physique, psychique et sociale, s'affirme à l'encontre de toute forme d'âgisme (8 domaines d'action sont pris en considération: le transport, l'habitat, les espaces extérieurs et bâtiments publics, le soutien communautaire et service de santé, l'engagement social, la communication et l'information, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale) ;
- o **permettre aux aînés s'installant/vivant en maison de repos d'avoir leur/un animal de compagnie** ; multiplier les maisons de repos « animaux admis ».

#WOLUWE-SAINT-PIERRE - Le Woluwe Bus et les 80+: la commune a développé un service pour les plus de 80 ans. Tout habitant qui rentre dans sa 80ème année est contacté par la commune via un courrier. Ensuite un rendez-vous est fixé et un responsable se déplace au domicile de la personne. L'objectif de la rencontre est d'expliquer et communiquer aux aînés toutes les mesures et services mis en place pour eux. Les Woluwe bus prennent en charge les déplacements des personnes âgées.

#MOLENBEEK-SAINT-JEAN - Un service canicule: un réseau intra communal a été mis en place pour lutter contre la canicule. Il impliquait la vigilance des gardiens de la paix, chargés d'apporter de l'eau aux personnes isolées. Le besoin d'eau était un prétexte pour toucher les personnes seules et en difficulté. Plutôt que d'opter pour une diffusion massive de dépliants dans les boîtes aux lettres, l'administration a opté pour une distribution des informations via des services directement en contact avec la population.

3 LA FRATERNITÉ AU CŒUR DE NOS COMMUNES

Nous sommes des êtres relationnels. De tout temps c'est le groupe qui a assuré la survie des êtres humains. Nous souhaitons encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine, le sens de l'autre.

Pour le cdH, les collectivités locales, comme lieu de vie sociale, ont une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains.

Tisser ou retisser des relations humaines entre les habitants des quartiers et des villages, c'est aussi le rôle d'une commune, en créant les conditions favorables à leur éclosion et à leur entretien, qui doivent être des priorités locales. En s'appuyant sur les acteurs de terrain et en facilitant l'accès aux infrastructures adéquates, elles peuvent éveiller et encourager la **solidarité** humaine, faciliter l'intégration des nouveaux habitants, harmoniser la diversité, stimuler les relations intercommunautaires, renforcer la **cohésion sociale**, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ».

Renforcer ces conditions pour ce « mieux-vivre ensemble », c'est assurer la sécurité, construire des ponts entre les générations, être solidaires, respecter la diversité et promouvoir l'égalité homme-femme. C'est aussi soutenir les créateurs du « mieux-vivre ensemble ».

3.1 La sécurité et le respect de l'ordre, de la propreté publique et des normes de vie en société

Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous et un droit fondamental. La sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche sur mesure selon les communes, les villes, les quartiers et les priorités doivent être définies en fonction des besoins. Les communes doivent se centrer sur leur rôle de police de proximité, en veillant à ce que la police soit déchargée de missions administratives et au maximum en contact avec les citoyens et leurs associations. La sécurité et le sentiment de sécurité sont également liés à l'épanouissement de chacun et au vivre ensemble.

La coordination des zones de police, en Wallonie et à Bruxelles, doit être renforcée afin d'assurer une complémentarité des équipements, accorder les priorités et les échanges d'informations et permettre une solidarité opérationnelle entre les zones. La coordination et l'échange d'information doivent être également assurés entre les différents niveaux de pouvoir.

Les collectivités locales doivent :

- bénéficier de services performants de secours, le cas échéant à l'échelle pluricommunale : police locale, pompiers et aide médicale urgente, en assurant des services de proximité de première ligne (délais d'intervention des secours, service de médecins de garde, police de quartier, garde pompiers, présence de policiers et de gardiens de la paix sur le terrain) ;
- garantir l'information, la sensibilisation régulière, la prévention et le respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...) ainsi que la mise en garde sur les sanctions encourues et l'application de ces sanctions ;
- assurer une sanction rapide et systématique (notamment par le biais des sanctions administratives communales) vis-à-vis des incivilités et développer dans ce cadre des actions éducatives ;
- développer une politique de tolérance zéro en matière de salubrité et de propreté en mettant en place des dispositifs rapides et efficaces (équipes de nettoyage les week-ends, renforcement des équipes lors d'évènements particuliers, bacs à poubelle...);
- mettre en place un plan communal de propreté ;
- garantir des services et des plans de prévention, en veillant à leur coordination ;

- prévoir des aménagements urbains et routiers favorisant la sécurité (éclairage, vues, zones piétonnes et cyclistes aménagées et clairement visibles, espaces de rencontres, radars automatiques, marquages au sol...).
- mieux tenir compte des spécificités de chacun (y compris sur le plan du genre) dans les aménagements urbains afin de renforcer le sentiment de sécurité ;
- prévoir une sécurité adaptée pour les professions à risque (bijouteries, pharmacies, médecins, banques, librairies).

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o définir des **plans d'urgence locaux** sur base d'une gestion des risques (inondations, incendies, grand froid, canicule, tempête...) avec une réflexion de fond sur les investissements nécessaires et les adaptations au regard des changements climatiques (points d'eau, citernes individuelles, plantation d'arbres ...);
- o organiser, renforcer et recourir en priorité à un **service de médiation** en vue de prévenir les conflits de voisinage, en informer les habitants et générer par cette médiation des comportements conviviaux ;
- o organiser un service **d'éducateurs de rue**, dans un souci de prévention transversal ;
- o assurer dans chaque commune le développement d'actions de **médiation et d'éducation** dans le cadre de l'application des sanctions administratives communales ;
- o impliquer les policiers locaux dans des activités éducatives et privilégier les déplacements à pied des agents pour favoriser le dialogue avec les habitants ;
- o lutter de manière résolue contre le **harcèlement des femmes** dans les lieux publics et sensibiliser les services de Police à l'écoute et au suivi des plaintes ;
- o mettre en place un plan de lutte contre les **violences conjugales, sexistes et familiales (violences psychologiques, physiques, sexuelles, liées à l'honneur, mariages forcés, mutilations génitales féminines) articulé sur les initiatives régionales**, et en faire une priorité. Organiser pour cela : campagnes d'information et de sensibilisation, coordination de l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins...), accueil des victimes, enregistrement des données relatives aux faits de violences conjugales, suivi des plaintes, encadrement adapté aux victimes qui souhaitent quitter leur domicile...);
- o dresser un diagnostic « sécurité » préalablement à tout projet d'urbanisation ou de réaménagement de voiries, identifier les zones à risque, etc. ; et planifier avec l'ensemble des acteurs les travaux à venir afin de faire des économies et d'éviter de multiples interventions sur des mêmes espaces ;

- o *promouvoir des formations en secourisme aux agents communaux ;*
- o *promouvoir la mise en place de davantage de radars préventifs mobiles ;*
- o *assurer une harmonisation des règles relatives au stationnement au sein d'une même agglomération (et a fortiori entre les communes à Bruxelles) et faciliter le paiement par les usagers (notamment via paiement par sms) ;*
- o *organiser un service de **propreté publique** efficace et universel (cantonniers, tri sélectif, poursuite des incivilités, agents constatateurs...) et agir sur la prévention et l'éducation – accorder une priorité aux alentours des bulles à verre ;*
- o *surveiller les dépôts clandestins via un réseau de caméras mobiles ;*
- o *sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge à l'importance de la propreté publique via des campagnes d'information et des formations en milieu scolaire ;*
- o *promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors d'évènements publics ;*
- o *collaborer avec les associations étudiantes afin de sensibiliser les étudiants à faire la fête de manière responsable et respectueuse des riverains ;*
- o *adopter un plan de mobilité responsable prévoyant : l'adoption d'une « charte de bonne soirée » par les établissements fréquentés, les communes et les comités organisateurs de soirée, la labellisation des « cafés futés » (qui s'engagent entre autres, durant les périodes de cours, à modérer la consommation d'alcool et à sensibiliser les jeunes au bruit et à l'agressivité), la mise à disposition de navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, l'offre de services « Noctambus, Noctis, Collecto », en collaboration avec les mouvements et organisations de jeunesse ainsi que des ASBL comme les Responsible Young Drivers... ; envisager des conventions avec des compagnies de taxis ou avec des plateformes collaboratives pour le vendredi et samedi soir ;*
- o *renforcer les moyens de police administrative (formation, communication...) pour les **infractions environnementales et urbanistiques** ; mieux informer les citoyens des risques encourus et sanctionner de manière non discriminatoire et avoir le courage de vérifier la conformité pour l'ensemble des biens (et non pas uniquement ceux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme) ;*
- o *organiser des séances de prévention des vols à domicile par quartier ;*
- o *pour les communes frontalières : renforcer la collaboration avec les pays voisins, en concertation avec le pouvoir fédéral, pour la transmission des informations ; encourager à Bruxelles la collaboration entre les communes (urbanisme, parkings, services) pour les habitants dont la résidence se trouve sur deux communes ;*

- o *mettre en place, à la commune, un formulaire uniforme de déclaration de plainte que le travailleur indépendant peut remplir en ligne afin d'éviter toute perte de temps dans le signalement de délit, même mineur ;*
- o *promouvoir la collaboration entre les services de sécurité des transports en commun et la Police locale ;*
- o *créer une « plateforme de sécurité » qui réunit des représentants de la police, des habitants et les associations de quartiers (exemple canadien des « community police ») ;*
- o ...

#NAMUR - Les marches exploratoires : dans la ville ont lieu des marches exploratoires avec des femmes dont le but est de mieux comprendre leur sentiment d'insécurité et d'en identifier les facteurs. Ces marches permettent de faire des recommandations à la ville pour améliorer le sentiment de sécurité dans les espaces publics. Cette mesure innovante permet aux services urbanistiques d'intégrer les différentes perceptions de l'espace en fonction du genre et de sans cesse créer des espaces dans lesquels tous se sentent à l'aise.

#OLNE - Outil de géolocalisation pour signaler les problèmes sur le territoire communal : elle a été la première commune de Wallonie à adopter le logiciel « Betterstreet » qui permet à tout citoyen de signaler via son smartphone un problème rencontré sur le territoire communal (route, déchets, mobilier urbain...). L'application réalise une photo et géolocalise l'endroit concerné. Les services communaux sont ainsi prévenus en temps réel et peuvent effectuer le suivi des tâches rapidement via un portail accessible en ligne. Le citoyen se voit également informé du traitement de son signalement.

3.2 *Les liens entre les générations*

Pour le cdH, jeter des ponts entre les générations est une priorité, qui doit être prise en compte dans nombre de politiques locales : urbanisme et logement, espaces verts et publics, activités culturelles, écoles, mobilité, commerces, santé, soutien au bénévolat, transport...

Désigner un échevin des familles (dont les compétences devront être transversales), créer un Conseil communal consultatif des Aînés et un Conseil communal consultatif des Jeunes (ou un Conseil intergénérationnel conjoint) doit permettre de donner aussi une attention particulière à l'intergénérationnel, une dimension à prendre en compte dans les politiques communales.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o faire de la commune une « **ville amie des aînés** », conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en évaluant les forces et les faiblesses du territoire (espaces publics, logements, services, accès à des activités culturelles, sportives, sociales...) et en développant avec les aînés (forums, enquêtes, Conseils Consultatifs communaux des Aînés...) des projets visant à renforcer leur participation active dans la vie de la commune ;
- o encourager le **volontariat des aînés** dans les écoles, dans les écoles de devoirs et dans les milieux d'accueil de la petite enfance (tout en veillant aux compétences spécifiques nécessaires) et développer des tutorats avec les écoles techniques et professionnelles ;
- o mettre en place une plateforme internet au niveau communal qui permette les **échanges de services** entre habitants (petites annonces) ;
- o prévoir, dans la construction d'une maison de repos, un local pour des activités avec les familles ;
- o créer une **maison intergénérationnelle** et une bourse d'échanges de services bénévoles/volontaires intergénérationnels afin entre autres de stimuler le transfert de compétences et de savoir-faire entre les générations ;
- o mettre en place des échanges réguliers entre élèves et locataires de home voire un projet d'école-home dans le même bâtiment ;
- o soutenir le **commerce de proximité** (villages ou quartiers) et le commerce ambulancier afin d'encourager le circuit court et valoriser les productions locales ;
- o soutenir les initiatives de la commune qui vont à la rencontre des habitants (parc à conteneur mobile, bibliothèque mobile dans les parcs en été ...) ;
- o encourager les activités culturelles en collaboration avec les maisons de repos et centres de jour (production de spectacles, chorales...) ;
- o soutenir l'organisation de fêtes de quartier ou des voisins (prêt de matériel, publicité des activités) ; rassembler les fêtes des voisins par quartier les mêmes jours pour créer des liens au-delà des rues ;
- o encourager des réunions communes entre conseils consultatifs des jeunes et des aînés ;
- o encourager le développement d'offre de logements diversifiés tels que l'« habitat kangourou », en plus de l'habitat groupé ; encourager par des incitants les aménagements urbanistiques adaptés pour les personnes âgées (appartement de plain-pied, salle de bain adaptée, rampes ...) ;
- o prévoir des **espaces publics numériques** partagés entre les générations ;
- o créer des « ambassadeurs de quartier » pour tisser du lien avec les personnes âgées et isolées ;
- o organiser ou soutenir des **formations au numérique** des aînés notamment par les jeunes ;
- o ...

3.3 La solidarité locale

Les difficultés de la vie peuvent tous nous toucher. Pour le cdH, le développement humain de notre société peut se mesurer à l'échelle de l'attention que nous portons aux autres et à ceux qui sont les plus fragiles en particulier. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de « mal-être ».

Cette solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes « accidentées de la vie », de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables.

Depuis très longtemps, c'est au niveau local que cette solidarité s'est créée et développée autour de ce qui est devenu le CPAS. Son rôle premier est de permettre à toute personne vivant sur son territoire d'avoir des conditions de vie conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie.

Pour le cdH, la solidarité au niveau local implique (en adéquation avec les politiques et initiatives régionales et selon les moyens dégagés par les collectivités locales) de :

- veiller à ce que l'ensemble des politiques menées par la commune concerne tous ses habitants : trop souvent, des publics précarisés n'accèdent pas aux services offerts par la commune par manque d'information ou de moyens ;
- élaborer un plan communal ou supra-communal pluriannuel visant à réaliser et à compléter les plans régionaux et fédéraux de lutte contre les pauvretés, en concertation avec l'ensemble des services et intervenants, publics et associatifs ;
- renforcer les synergies entre le CPAS et la commune, allant jusqu'à une fusion sur base volontaire ;
- utiliser les moyens disponibles en privilégiant les aides à la personne dans le cadre d'une relation droits-devoirs, en encourageant et en accompagnant une autonomie optimale, notamment par la réinsertion socioprofessionnelle ;
- prêter une attention plus soutenue à la problématique du surendettement ;
- veiller à la continuité et au maintien des actions entreprises ou soutenues de façon à accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours d'insertion socioprofessionnell ;
- promouvoir les échanges et les collaborations entre le CPAS et les autres acteurs de terrain, y compris au niveau supra-communal (tables rondes, etc.) ;

- améliorer la connaissance et la compréhension de leurs droits fondamentaux par les bénéficiaires grâce à un rôle renforcé des communes comme informateurs sur les droits sociaux et les services existants, notamment par la diffusion de renseignements accessibles à tous ;
- s'inspirer des bonnes initiatives réalisées en Belgique et en Europe en matière d'accompagnement des personnes en difficulté vers une autonomie ;
- réfléchir à mutualiser les services des différents CPAS d'un même bassin de vie pour assurer une plus grande solidarité à l'intérieur de celui-ci.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- publier un « vade mecum » local des **initiatives solidaires**, pour promouvoir les initiatives locales ou autres : article 27 (tarif préférentiel aux activités culturelles), par exemple ;
- organiser des **achats groupés** de biens ou services (centrale d'achat) avec d'autres communes, en veillant au respect du commerce local ; encourager la mise à disposition de matériel de la commune pour les habitants et inciter le partage de matériel entre habitants ainsi qu'entre communes ;
- soutenir les **services d'aide à domicile**, en ce compris par des dispositifs de télé-assistance ;
- développer des solutions pratiques pour les **familles monoparentales** (guichet d'information et de guidance pour faciliter l'accès à leurs droits, garde partagée, maisons partagées ...) ;
- créer un « chèque taxi » pour les publics les plus défavorisés et encourager le partage de voitures ;
- créer un prix annuel ou un label pour valoriser les actions de volontariat ;
- organiser (au sein du CPAS) un service d'urgence sociale (sans-abri, personnes expulsées, Mineurs Etrangers Non-Accompagnés (MENA)...);
- organiser la prise en charge des jeunes en décrochage scolaire soit par une ASBL, soit dans une entreprise ou une exploitation agricole ;
- soutenir les SEL (Systèmes locaux d'Echange(s)) par un soutien technique (plateforme, outils web ...) et par une meilleure diffusion de l'information, les commerces de seconde main ;
- développer (au sein du CPAS) une approche spécifique à la jeunesse (accompagnement pendant la période de transition vers l'âge adulte) ;
- s'assurer d'une assistance psychologique ou sociale lors d'un drame familial ou social ;
- apporter un soutien aux opérations de solidarité par rapport à une personne en difficulté ;
- prévoir un accueil personnalisé et discret ;
- encourager les initiatives familiales d'accueil et les solidarités entre les familles, singulièrement à l'égard des mineurs étrangers non accompagnés (« MENA ») ;
- ...

3.4 Une communauté de vie ouverte au-delà des différences

La rencontre et les relations entre personnes de générations différentes, de milieux sociaux différents ou d'origines diverses dépendent avant tout de la volonté des individus eux-mêmes. Pour le cdH, les collectivités locales doivent mettre en place un cadre pour favoriser le lien social, notamment en créant l'adhésion autour d'une identité collective locale qui transcende les différences et encourage l'interculturalité.

Construire le sentiment d'appartenance à une « communauté de vie » et à une identité attachée au territoire local est important. Cette identité collective est dynamique, elle intègre à l'histoire et au vécu d'une communauté locale les apports des nouveaux habitants et des nouvelles générations.

La commune doit veiller à renforcer le lien social entre l'ensemble de ses habitants :

- en affirmant le respect des valeurs fondamentales essentielles au développement de la citoyenneté ;
- en faisant émerger une identité collective locale suscitant l'adhésion, notamment en soutenant le tissu associatif local (patrimoine, folklore, festivités, maison de quartier ou de village...);
- en tant qu'acteur de première ligne pour l'accueil des nouveaux habitants (écoles, accueil des primo-arrivants...);
- en soutenant les communautés d'origine étrangère dans leur démarche d'intégration, y compris à la vie associative et culturelle locale, mais aussi de valorisation de leur propre apport culturel et la richesse de l'interculturalité et en assurant en priorité le développement d'actions d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation ;
- en développant une politique du logement et d'urbanisme qui favorise le lien social (rues cyclables, places, parcs entretenus ...);
- en développant la politique de l'égalité des chances de manière innovante de façon à prévenir et à lutter contre toutes formes de discriminations, de sexisme, de racisme, d'homophobie, etc. ;
- en évaluant le respect des mesures prises pour faciliter le vivre ensemble.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o soutenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et aux dialectes locaux, ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations ; permettre **l'inclusion et la reconnaissance de l'ensemble de la population** (y compris étrangère) à ces manifestations ;
- o faciliter les rencontres et la mixité au sein des initiatives associatives en privilégiant le financement des projets d'associations visant la mixité et la construction de ponts entre communautés ;
- o prévoir à la maison communale une **cérémonie d'accueil** et une prestation de serment pour les personnes ayant acquis la nationalité belge ;
- o mettre en place des jumelages entre nouveaux arrivants et résidents de la commune (Erasmus localus) ;
- o organiser des **visites gratuites thématiques** du quartier (les vagues d'immigration, la période de la guerre, l'art de rue, le patrimoine) ; organiser des tours guidés qui expliquent le fonctionnement de la commune (collège, conseil communal ...) et les différents services de la commune aujourd'hui (piscine, police, maison de quartier...);
- o accorder une **priorité au développement de cours de langue et d'alphabétisation** et faire appel aux citoyens volontaires ;
- o former à l'interculturalité et à la médiation culturelle ; promouvoir la diversité culturelle en organisant des rencontres interculturelles et des événements autour du dialogue entre cultures au sein des centres culturels et des bibliothèques ;
- o encourager l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers dans la vie sociale et culturelle de la commune ;
- o organiser l'accueil des **« gens du voyage »** à l'échelle communale ou supra-communale, et des rencontres avec la population locale ;
- o former le personnel communal aux premiers contacts avec les étrangers et à la traduction, ainsi qu'à la lutte contre les discriminations ;
- o lutter contre les **stéréotypes** et contre les discriminations à l'embauche par exemple par des campagnes de sensibilisation coordonnées avec les autres niveaux de pouvoir et en incitant les entreprises présentes sur le territoire à signer la « Charte de la diversité » (qui incite à garantir la promotion et le respect de la diversité dans les effectifs, à lutter contre toute forme de discrimination) ;
- o sensibiliser les étrangers au droit de vote ;
- o organiser une journée portes ouvertes des lieux de cultes de la commune et encourager les initiatives interconvictionnelles ;

- o *faciliter le réaménagement, en lien avec les subsides wallons accordés au petit patrimoine, des édifices religieux délabrés ou à l'abandon en lieux dédiés à des projets de cohésion sociale et d'intérêt général ; accompagner les lieux de cultes vers des modes mixtes, décidés par les autorités religieuses, tels que le réseau églises ouvertes qui propose des activités culturelles tout en gardant un espace cultuel ;*
- o *assurer la collaboration des autorités locales dans la mise en place du parcours d'intégration régional ;*
- o ...

#KOEKELBERG - Les petits-déjeuners des femmes à Koekelberg : dans la commune ont lieu régulièrement des petits-déjeuners réservés aux femmes qui abordent divers sujets et qui permettent de libérer la parole sur des vécus parfois difficiles allant de la violence conjugale à l'éducation des enfants.

3.5 L'appui à l'engagement et au volontariat

Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui le fournissent de l'estime de soi, du sens à la vie, l'occasion d'entretenir leurs compétences et de développer leurs potentialités.

Animer gratuitement des enfants dans un mouvement de jeunesse, les aider bénévolement à faire leur devoir, assurer gratuitement le transport de personnes malades ou handicapées, favoriser les contacts avec les personnes isolées ou en fin de vie, organiser des collectes de sang, s'engager sans compter dans des projets visant à préserver l'environnement... En donnant de leur temps, de leurs talents et de leur générosité, les bénévoles créent et multiplient les espaces de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles. Ils créent des relations sociales fortes en dehors des relations économiques ou de consommation. Ils sont des moteurs de « bien-être » et de « bien-vivre » ensemble, vecteurs de lien social et d'épanouissement collectif.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o organiser la **rencontre entre l'offre et la demande de services volontaires** (bourses d'échanges de volontariat, vade-mecum et répertoire des initiatives...);
- o soutenir matériellement les **initiatives bénévoles** par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux... ;
- o mettre à l'honneur le volontariat et le bénévolat, labelliser une ou des initiatives/actions volontaires ;
- o soutenir la formation aux **premiers secours** ;
- o développer le volontariat au sein des relais jeunes, des points d'information communaux et d'autres structures d'accueil de la population ;
- o encourager le **mécénat** d'activités associatives par les entreprises locales ;
- o soutenir les mouvements de jeunesse et les formes de volontariat « jeunes » ;
- o créer une **maison des associations**, c'est-à-dire un local spécifiquement dédié aux associations et qui serait géré par les associations ;
- o ...

3.6 La solidarité internationale

L'humanisme implique une action des collectivités locales dans un objectif de développement humain à l'échelle mondiale.

Pour le cdH, la solidarité internationale des collectivités locales passe en priorité par :

- la coopération avec les autorités locales des pays en voie de développement en partageant leurs compétences et expertises dans la gestion locale ;
- des actions de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux internationaux en s'appuyant, le cas échéant, sur le dynamisme des associations locales et de ses citoyens.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *soutenir les associations locales qui œuvrent en faveur des **droits humains** et de la solidarité internationale (appuyer des actions humanitaires telles que l'opération 11.11.11...);*
- o *parrainer un dissident d'un pays autoritaire ; prendre en charge le séjour d'une personne dissidente victime de persécutions, à l'instar du réseau des villes refuges ; établir un jumelage, dans les pays autoritaires, avec des communes dirigées par des représentants démocratiques ;*
- o *inclure dans la note de politique générale un chapitre sur les actions de partenariat Nord-Sud pour la mandature ;*
- o *confier à un échevin la mission d'impulser et de coordonner des actions internationales de la commune ;*
- o *sensibiliser et impliquer l'administration communale pour qu'elle soit garante de la continuité des projets ;*
- o *participer à la Journée Internationale des Droits de l'Homme... ;*
- o *organiser des évènements en vue de favoriser localement le **dialogue interculturel** (centres culturels, association d'éducation permanente, écoles...);*
- o *créer un conseil consultatif de solidarité Nord/Sud ;*
- o ***impliquer les communautés allochtones** dans les projets de solidarité internationale ;*
- o *maintenir des liens avec des anciens habitants de la commune repartis dans leur pays d'origine et qui développent des projets intéressants ;*
- o ...

3.7 Une commune accueillante aux primo-arrivants

Tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'intégration des primo-arrivants en séjour régulier dans notre société. Plusieurs dispositifs existent pour les aider tant à acquérir les connaissances sur le fonctionnement de notre pays et nos valeurs démocratiques, qu'à s'insérer sur le marché du travail. L'objectif est qu'ils puissent être les plus autonomes possible, et qu'ils participent activement à tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle de leur pays d'accueil. En tant qu'humanistes, nous devons nous assurer que tout soit mis en œuvre à tous les niveaux de pouvoir pour que ces personnes soient accueillies au mieux et intégrées rapidement.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *mettre en priorité en place des initiatives d'**apprentissage de la langue française et d'alphabétisation** pour les primo-arrivants ;*
- o *améliorer l'accueil et le séjour des réfugiés en soutenant les initiatives locales et citoyennes qui viennent en aide aux réfugiés dans le besoin et susciter la solidarité de la population (bénévolat, collecte de vêtements, de meubles ...) ;*
- o *mettre en place un groupe composé d'habitants de la commune et des services communaux (CPAS, population ...) qui participe à rendre la commune plus hospitalière pour les réfugiés en améliorant l'accueil et l'information pour ces personnes ;*
- o *assurer le respect et l'efficacité des procédures administratives ainsi que l'égalité de droits ;*
- o *orienter systématiquement les réfugiés vers des cours de français, les informer sur le **parcours d'intégration**, et les associations en charge de l'accompagnement ;*
- o *tout mettre en œuvre pour garantir l'accès au logement dans des conditions dignes (garantie locative, lutte contre la discrimination envers les locataires ...) ;*
- o *sensibiliser les habitants, dont les élèves et les associations, ainsi que les fonctionnaires à l'accueil de l'autre et aux réalités des réfugiés ; organiser des séances d'informations et communiquer sur les mesures prises par la commune ;*
- o *prévoir à la maison communale une **cérémonie d'accueil** et une **prestation de serment** pour les personnes ayant acquis la nationalité belge ;*
- o *encourager les échanges et les rencontres entre les réfugiés et les habitants par l'organisation d'activités ; créer des ponts entre les habitants de centres d'accueil et les habitants ;*
- o *informer les jeunes primo-arrivants des possibilités d'effectuer un service citoyen organisé par la Plateforme pour le Service Citoyen ;*
- o ...

4 L'ENVIE D'ENTREPRENDRE ET D'INNOVER AU CŒUR DE NOS COMMUNES

Avec la famille et l'école, le travail (activité professionnelle ou engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent. Les lieux de vie sont aussi les lieux de travail. Chaque commune doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important de son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels ou commerciaux, de prestataires de services...

Pas de développement humain sans création d'activités, sans création d'emplois. Pas de vie locale sans création d'entreprises. La commune est le terrain idéal pour développer des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation, pour les encourager et les soutenir. De nouveaux modèles économiques doivent émerger au profit des citoyens : économie partagée, économie collaborative, économie circulaire, circuits courts, économie numérique... Les communes peuvent jouer un rôle actif pour soutenir ces initiatives et prévoir des collaborations locales.

La réalité de chaque commune la (pré)dispose pour le développement de telle ou telle activité en fonction de sa population et de son territoire, de ses ressources naturelles, des infrastructures dont elle dispose, des services qu'elle accueille, de son histoire...

Mais le devenir économique d'un territoire dépend aussi fondamentalement des décisions que les autorités publiques, notamment locales, mettent en œuvre pour favoriser un développement humain et durable en harmonie avec le potentiel local et la qualité de vie de ses habitants.

4.1 Stimuler l'initiative et accompagner les entrepreneurs

Créer de l'activité économique ne se décrète pas, mais il est nécessaire de la soutenir sur le plan logistique, administratif et financier par les services compétents.

Le choix pour un entrepreneur de localiser son activité sur un territoire défini et de s'y développer dépend de facteurs dont l'importance varie selon le type d'activités : la disponibilité d'un lieu en adéquation avec les besoins de l'activité, son accessibilité (pour les travailleurs, les clients, les fournisseurs), la qualité des services préexistants, la réputation et l'image d'un lieu, la proximité d'autres entreprises développant des activités complémentaires ou similaires, la fiscalité locale...

Pour le cdH, chaque commune a un pouvoir de stimulation et d'impulsion en matière de création et de développement d'entreprises. En s'appuyant sur son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle des bassins de vie (association de communes) ou à l'échelle régionale, la commune doit se doter d'un schéma de développement économique qui fixe sa stratégie d'accueil de l'activité économique et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois, tout en veillant à respecter et à consolider l'implantation des activités existantes.

Un tel schéma doit définir les grands axes et priorités sur lesquels la commune entend se développer : industrie, commerce, services, tourisme, horeca, nouvelles technologies, écoles de coding numérique, agriculture, culture... Le but est d'anticiper, de créer des conditions favorables et de structurer l'activité économique d'aujourd'hui et surtout de demain. Quels sont les atouts de la commune, ses forces vives ? Quelles perspectives se fixer ? Comment y parvenir ?

Pour chacun des axes choisis, le cdH estime essentiel de développer un dialogue avec les acteurs économiques locaux qui permet de doter chaque commune de son « schéma de développement économique » et de faciliter l'émergence et le développement d'un réseau entrepreneurial. Dans tous ces domaines, la réflexion et l'action doivent être menées en privilégiant la concertation entre communes avoisinantes.

En fonction des choix posés, chaque commune pourra adapter ou orienter son organisation, ses services, ses choix d'investissement (et ceux des autres pouvoirs publics) :

- aménagement de l'espace public (voiries, piétonniers, parkings, transports, zonings...);
- règlements locaux (urbanisme, police, autorisations environnementales...);

- guichet unique destiné aux indépendants et aux entreprises (accompagnement dans les démarches d'installation, simplification administrative, vade-mecum des primes, agence de développement locale, gestionnaire de centre-ville...);
- fiscalité communale simple et attractive (immobilier, exonération force motrice, déchets, bureaux...);
- promotion commerciale et touristique du savoir-faire local et du patrimoine;
- soutien aux associations de commerçants, aux clubs d'entreprises et aux fédérations professionnelles locales.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *acquérir, mobiliser et valoriser le foncier, les immeubles communaux, les friches industrielles, via une intercommunale, une régie communale ou une agence immobilière commerciale et/ou économique sur le modèle des agences immobilières sociales (zoning, centre urbain, cadastre du patrimoine disponible...) et le **mettre à disposition de projets innovants** et de nouveaux modèles économiques (économie collaborative, économie circulaire...);*
- *créer des zones d'accueil pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises;*
- *intégrer des **centres d'entreprises** ou incubateurs axés vers les secteurs de la transition dans les nouveaux projets d'aménagement;*
- *stimuler le **lien entre les écoles secondaires et les acteurs parascolaires** pour la mise en place de programmes créatifs, de création d'entreprise ou d'initiation au codage informatique;*
- *mettre en place des initiatives d'**économie circulaire**, de valorisation des déchets ou de synergies dans la création de valeur, au départ notamment du Plan Régional d'Économie Circulaire (PREC) à Bruxelles;*
- *exempter ou **réduire les impôts communaux** pour les indépendants, les TPE et PME durant les 3 premières années d'installation (conditionné à des engagements « qualité »);*
- *supprimer les **taxes inutiles ou inopérantes** (dont le coût de perception est supérieur au rapport ou au coût administratif pour l'entreprise) et se coordonner entre communes limitrophes pour éviter les concurrences fiscales stériles et simplifier la vie des entreprises;*
- *créer un **registre des entreprises locales** afin de les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités) et favoriser, lorsque c'est possible, les entreprises d'économie sociale;*
- *mener une politique de **stationnement** et de mobilité adaptée au commerce local pour renforcer l'attractivité des centres (systèmes de navettes, shop and ride...);*

- o *mettre en place des **piétonniers** dans certaines zones de centres urbains bien délimitées afin de valoriser les espaces commerciaux, à condition de développer préalablement des espaces de stationnement tenant compte de tous les modes de mobilité (voitures individuelles ou partagées, vélos, ...);*
- o *développer un **plan « qualité-tourisme »** (plan langues, préservation des cœurs historiques, espaces de parking réservés aux autocars, parcours spécifiques « découverte », dynamisation des maisons du tourisme en partenariat avec les acteurs horeca locaux...);*
- o *mener une politique d'**animation et de dynamisation des centres-villes** et des noyaux commerciaux et prévoir un moratoire sur les centres commerciaux périurbains ;*
- o *lutter contre la **spéculation immobilière commerciale**, par exemple en taxant les immeubles commerciaux vides ;*
- o *rénover et requalifier les centres urbains ou les cœurs de village pour leur redonner une nouvelle dynamique et leur permettre de retrouver leur attractivité (façades, espaces publics, règlement communal sur les enseignes et terrasses, animation lors des week-ends...);*
- o *améliorer la **propreté publique** et le verdissement de l'espace public, villes et villages fleuris ;*
- o *soutenir les coopératives telles que les halls-relais, création d'une maison de l'entreprise ;*
- o *confier la compétence du développement économique et de l'emploi à un échevin qui aurait notamment pour mission de mettre en place un service de guichet unique ;*
- o *apporter un soutien logistique et/ou financier aux opérateurs locaux afin de développer leurs projets avec l'étranger ;*
- o *créer des synergies avec les établissements d'enseignement supérieur et les agences publiques de développement économique (dont les intercommunales) afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et de soutenir les étudiants entrepreneurs ;*
- o *créer un lieu d'écoute des besoins des entrepreneurs en ce qui concerne la vie économique locale (par exemple via les Agences de développement local) ;*
- o *favoriser l'intercommunalité des Agences de développement local ;*
- o *développer des incitants pour que les propriétaires d'immeubles à vocation commerciale entretiennent leur bien et encourager la **reconversion des étages en logements** ;*
- o *inciter les communes à mobiliser des **bâtiments inoccupés**, en particulier pour les mettre à disposition de jeunes entreprises ;*
- o ...

4.2 Stimuler l'emploi local

La création d'entreprises sur un territoire donné ne suffit pas à elle seule à permettre à ses habitants de décrocher un travail. Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, avec les partenaires sociaux, des services de formation, d'encadrement et diverses initiatives favorisant la création et la mise à l'emploi.

Pour le cdH, les autorités doivent être des partenaires proactifs pour la formation et l'accompagnement vers l'emploi, notamment :

- en développant un partenariat citoyen avec les entreprises locales (promotion locale des offres d'emplois, jobs d'étudiants, accueil de stagiaires, rencontres dans le milieu scolaire et journées découvertes d'entreprises, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formation, accompagnement et mise à l'emploi, bourses à l'emploi...);
- en créant un service « Indépendants » pour faciliter au maximum les démarches administratives locales et transmettre des informations pratiques sur les commerces locaux et bureaux à remettre ;
- en simplifiant les structures qui s'occupent de l'accompagnement vers l'emploi au niveau local (maisons de l'emploi, missions locales ou régionales, ALE...);
- en facilitant la vie de celles et ceux qui cherchent un emploi, sont en formation ou viennent de trouver un emploi (espaces publics numériques, ateliers d'échanges d'expériences, haltes-garderies avec horaires adaptés, gardes d'enfants malades, règlement des crèches adapté pour faciliter l'accueil d'enfants dont le parent vient de décrocher un emploi...);
- en encourageant la réinsertion professionnelle par le soutien aux entreprises et ateliers de formation par le travail, aux entreprises de travail adapté, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ou via l'activation de mécanismes de réinsertion avec un suivi individuel (article 60 et 61 de la loi organique des CPAS, PTP...);
- en prévoyant, pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, la possibilité de partir de leurs compétences et souhaits afin de leur permettre d'initier une activité au sein d'une ALE ;
- en initiant des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes adultes peu qualifiés pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via les maisons de jeunes, les centres sportifs, les lieux d'animation, les initiatives d'économie sociale, la Plateforme pour le service citoyen ...);
- en valorisant les établissements locaux d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle (investissements dans le matériel, liens avec les entreprises locales, villages métiers...);

- en donnant la priorité à la mise au travail des jeunes peu qualifiés en employant tous les moyens possibles, y compris la formation en alternance à travers les entreprises d'économie sociale. Créer une collaboration entre écoles, syndicats et patrons dans ce but ;
- en intégrant, conformément à la loi sur les marchés publics, des critères de circuit court, d'émission de CO2, de partenariat avec les établissements d'enseignement et de formation dans les appels d'offres émises par la commune ;
- en montrant l'exemple en tant qu'employeur local (commune, CPAS, régies communales, intercommunale...): stages au sein des services publics locaux, respect des obligations d'engagement de personnes en situation de handicap, encouragement à la participation de sessions de formation, égalité homme-femme, diversité culturelle, attention soutenue au bien-être des travailleurs... ;
- en développant un plan de mobilité professionnelle (transports en commun, covoiturage, intermodalité).

Il convient enfin de soutenir la création de monnaies locales complémentaires par les citoyens et de promouvoir les monnaies locales existantes en les intégrant dans l'activité de la commune.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o développer les activités dans le cadre des **articles 60 et 61**, en particulier en exploitant pleinement la possibilité de mettre à disposition les bénéficiaires auprès d'employeurs tiers pour favoriser l'insertion socio-professionnelle durable ;
- o étudier la mise en place de **monnaies locales complémentaires** pour soutenir l'économie locale ;
- o adopter une **charte locale de l'emploi** (partenariat win-win entre les entreprises locales, les opérateurs de formation et d'enseignement, la commune ou un groupement de communes) ;
- o organiser un **salon local de l'emploi**, du stage et de la formation ;
- o accéder gratuitement à internet en tant que chercheurs d'emplois (au sein de la maison de l'emploi, de la bibliothèque locale ou de l'espace public numérique) ;
- o développer des espaces de **coworking** en zone rurale ou semi-rurale ;
- o développer l'accueil de la petite enfance (crèches, accueillant(e)s, garde-malades...) afin de soutenir les parents qui travaillent ;
- o organiser le **covoiturage local** et faciliter les liaisons intermodales ;
- o soutenir les entreprises accueillant des travailleurs utilisant le **vélo** ou les transports en commun ;
- o accueillir des cours de promotion sociale, notamment de langues et de fonctions techniques ;
- o favoriser les **synergies**, notamment au niveau de l'insertion professionnelle, **entre les services du CPAS et les services actifs au sein de la commune** ;
- o désigner un médiateur emploi qui fait le lien entre le tissu associatif et les entreprises ;
- o intégrer l'emploi et la formation dans les contrats de quartier ;
- o créer des ateliers spécifiques pour les femmes rentrantes sur le marché de l'emploi ;
- o faire le relevé des ETA (Entreprises de Travail Adapté) et EFT (Entreprises de Formation par le Travail) locales afin de les consulter dans le cadre de marchés publics ;
- o stimuler le commerce local par le paiement en chèques commerces de tout ou partie des primes communales ;
- o ...

#WOLUWE-SAINT-PIERRE - Impressions 3D : la commune investit dans une imprimante 3D et une ASBL organise des formations gratuites pour ceux qui le souhaitent. Cette technologie va bouleverser beaucoup de choses dans les années à venir et elle doit être mise à disposition du public (dans les bibliothèques par exemple) pour montrer la voie et familiariser les citoyens avec ce type d'outils.

4.3 Encourager les initiatives non marchandes et l'économie sociale

Pour le cdH, l'esprit d'entreprise et d'initiative dépasse largement la seule création d'entreprises commerciales. À côté de la liberté d'entreprendre, de créer son entreprise, le cdH encourage de la même façon les initiatives associatives, culturelles, sociales, solidaires ou humanitaires. Les engagements privés ou professionnels dans une action sans but lucratif ou dans une action associative, qu'ils soient individuels ou collectifs, participent effectivement à une volonté de construire une société où les actions humaines ne peuvent se résumer à une logique uniquement marchande.

Ces engagements permettent de rendre des services fondamentaux aux personnes et ont une réelle valeur ajoutée (sociale, sanitaire, éducative, culturelle, économique...) pour la collectivité. Ils renforcent la cohésion sociale et le développement de la solidarité. Ils exercent des missions d'intérêt collectif, complémentaires aux pouvoirs publics. Souvent, ils sont à l'origine d'innovations sociales répondant à des besoins non encore rencontrés par les pouvoirs publics.

Pour le cdH, ces initiatives bénévoles et associatives et le travail au sein du secteur « non marchand » sont essentiels, car ils concourent par nature au développement humain. Une « marchandisation » ou « étatisation » de ces initiatives, en particulier des services à la personne, ne pourra jamais répondre de manière satisfaisante à nos besoins d'Humanité.

Pour le cdH, les communes ont une responsabilité particulière pour soutenir le développement d'activités non marchandes et l'économie sociale sur leur territoire, notamment dans les secteurs :

- des soins de santé de proximité, y compris soins de santé mentale et lutte contre les assuétudes ;
- du soutien aux aînés ;
- des mouvements de jeunesse ;
- du sport ;
- de la préservation de l'environnement ;
- de l'aide aux familles et du soutien aux parents ;
- de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères ;
- de l'accueil des personnes victimes de violences ;
- de l'accompagnement des malades et moins valides ;
- de l'accueil des personnes en situation de handicap ;

- des services de soins palliatifs ;
- de l'aide aux plus démunis ;
- de l'aide à la jeunesse et aux jeunes adultes ;
- de promotion de l'égalité des chances, de prévention et de la lutte contre toutes les discriminations ;
- de l'aide à l'apprentissage (alphabétisation, écoles de devoirs...).

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *faciliter l'accès aux infrastructures communales pour les associations locales (tarif préférentiel ou gratuité) ;*
- o *soutenir et promouvoir l'organisation d'activités associatives par un soutien financier, humain ou en matériel (mise à disposition de locaux, prêt de matériel, octroi des autorisations, soutien de la police et du personnel communal...);*
- o *assurer l'**égalité de traitement** et la transparence des soutiens communaux à l'égard des initiatives associatives via une publication officielle annuelle ;*
- o *créer un répertoire des initiatives associatives ;*
- o *mettre en place un partenariat au niveau communal entre le Forem, le CPAS, l'enseignement de promotion sociale et les jeunes sans-emploi de la commune pour les inciter à s'investir dans l'associatif et le non marchand ;*
- o *mettre en place une fête du secteur associatif de la commune ;*
- o **respecter l'autonomie associative** en s'abstenant de toute ingérence dans la vie des associations ;
- o *mettre en place un **référent** en matière d'initiatives non marchandes ;*
- o *renforcer les incitants pour attirer les médecins et les élargir à d'autres métiers à caractère médico-social dans les communes rurales (ex : mettre des infrastructures à leur disposition) ;*
- o ...

#VERVIERS - La Charte associative : En 2014, le secteur associatif, la Ville de Verviers et le CPAS de Verviers se sont dotés d'une charte associative. Les associations ont été invitées à participer à cette initiative en adhérant à la charte qui vise à mieux réguler les rapports entre le secteur public et l'associatif. La charte permet un lieu de rencontres entre représentants du monde associatif et représentants du monde politique verviétois qui se réunissent au sein du Comité de suivi de la Charte.

4.4 Un soutien vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires

Les agricultrices et les agriculteurs sont des acteurs essentiels et incontournables de nos campagnes. Acteurs économiques, ils façonnent également les paysages.

Le cdH entend renforcer et valoriser la vie agricole et rurale, en particulier les exploitations familiales, et soutenir la transition vers de nouveaux modes agricoles ruraux et urbains. Le cdH se donne sept objectifs :

- coordonner et stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le monde agricole et au sein de la production locale afin que cette activité économique perdure et se développe de façon harmonieuse et efficace ;
- favoriser l'accès aux terres agricoles, en particulier pour les nouveaux agriculteurs et ceux cherchant à se lancer dans un nouveau modèle agricole ;
- valoriser la qualité des productions locales auprès des citoyens et soutenir leur consommation dans les collectivités (écoles, crèches, maisons de repos...) via la promotion de la qualité d'une alimentation saine et des circuits courts et en favorisant les contacts entre les agriculteurs et les consommateurs ;
- valoriser la transition vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires (permaculture, agriculture biologique...), y compris dans les centres urbains ;
- viser la juste rémunération des agriculteurs et des producteurs locaux ;
- favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale ;
- soutenir l'agriculteur et son activité via des actions de valorisation de l'image de l'agriculteur auprès des citoyens et, en particulier envers leur voisinage.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *assurer la mise en place d'un point de contact/service spécifique pour accueillir les agriculteurs, les soutenir et les guider dans leurs démarches administratives et entrepreneuriales ;*
- o *promouvoir les **ventes directes** à la ferme, des produits locaux, artisanaux, bio, fair trade et du terroir (à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations...);*
- o *favoriser le développement de la **stratégie GoodFood** à Bruxelles dans les collectivités présentes sur le territoire communal ;*
- o *organiser des marchés de terroir afin de valoriser les produits locaux ;*
- o *encourager, via le critère « circuits courts » de la nouvelle loi sur les marchés publics, **l'utilisation en priorité des produits locaux** et de qualité dans les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...) et garantir un accès permanent et gratuit à de l'eau (fontaines, bornes de distribution...);*
- o *assurer la visibilité des producteurs locaux via un label pour les productions locales, l'organisation de marchés de terroir et la promotion des circuits courts dans le bulletin communal et lors des marchés hebdomadaires ;*
- o *favoriser le développement de **potagers individuels ou collectifs** et de ruches dans les friches ou zones à valoriser de la commune ainsi que sur les toitures ;*
- o *permettre l'installation de nouveaux/nouvelles agriculteurs/trices par la location de terres achetées/possédées par les communes ;*
- o *renforcer les **partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles** afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits ;*
- o *lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles ;*
- o ...

4.5 Des communes qui placent le citoyen au cœur de leur stratégie énergétique

Le quotidien de chaque citoyen est influencé par l'énergie: chauffer son habitation, cuisiner, se laver, s'éclairer, se déplacer, s'informer, communiquer par smartphone ou internet... Chaque objet ou appareil que nous utilisons a également été fabriqué grâce à l'énergie. Lorsque nous sommes confrontés à une coupure d'électricité, nous pouvons nous rendre compte de l'importance de bénéficier en permanence d'énergie. L'énergie rend également nos territoires habitables et plus conviviaux et participatifs, par exemple sur le plan de la mobilité ou des technologies de l'information et de la communication.

Nos revenus dépendent aussi de la vitalité de notre économie et par conséquent de la compétitivité de nos entreprises et de l'attractivité de nos territoires pour les investisseurs. La dimension énergétique y joue un rôle important. L'énergie et son approvisionnement continu, à un prix abordable, sont indispensables à l'activité économique et donc à notre prospérité.

Dans le même temps, la production, la distribution et la consommation d'énergie peuvent avoir un impact significatif sur notre cadre de vie (lignes à haute tension et éoliennes qui peuvent affecter le paysage), sur notre santé et notre sécurité (émissions de particules fines, risques d'incidents nucléaires...), sur notre environnement (épuisement des ressources de la nature) et sur le climat (émissions de CO₂).

Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour faire de l'énergie un moteur de développement humain. Le citoyen doit se trouver au cœur des politiques énergétiques locales, comme partenaire clé de la transition énergétique. Les communes doivent soutenir les citoyens pour qu'ils deviennent de véritables consomm'acteurs.

Les communes peuvent agir pour :

- assurer, avec les autres niveaux de pouvoir, la sécurité d'approvisionnement du territoire belge et la sortie planifiée de la Belgique de l'énergie nucléaire ;
- contribuer à la réduction des émissions de CO₂ ainsi que des autres polluants de l'air sur leur territoire et tendre vers une commune zéro carbone ;
- développer sur le territoire communal les énergies intermittentes (éoliennes, photovoltaïques, énergie hydraulique...) et leur stockage ainsi que la biomasse à partir des déchets organiques ;
- encourager les citoyens à devenir eux-mêmes producteurs d'énergie

(prise de participation dans une coopérative, installations photovoltaïques...);

- réduire la consommation globale d'énergie des citoyens, des administrations et des entreprises en ciblant en priorité les énergies fossiles, par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments (isolation, domotique...), par le développement de solutions de mobilité plus propres (covoiturage, transports publics, mobilité active, véhicules électriques ou à basse consommation de carburants...) par une meilleure organisation du travail (télétravail, vidéoconférences...) et des territoires (commerces et services de proximité...);
- développer la gestion de la demande d'électricité de manière à ce que l'offre énergétique puisse répondre toute l'année à la demande sans augmenter nécessairement la quantité d'énergie produite (mieux prévoir la demande, encourager les utilisateurs à réduire leur consommation durant les heures de forte demande et à consommer l'électricité lorsqu'elle est disponible);
- diminuer les coûts liés au transport et à la distribution de l'énergie qui sont in fine répercutés sur la facture du consommateur ;
- veiller à ce que chaque citoyen et chaque famille puissent accéder aux ressources énergétiques pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o favoriser la mitoyenneté et la **densification de l'habitat** ou la création de quartiers nouveaux (voir point 5.1.);
- o soutenir le **commerce de proximité** et ainsi réduire la dépendance à la voiture dans nos déplacements (voir point 5.2.);
- o encourager les **alternatives à l'usage individuel de la voiture** : covoiturage, vélo, marche à pied, transports publics... (voir point 5.3.);
- o offrir une prime communale aux audits énergétiques et aux investissements visant à réduire la consommation énergétique (en complément des aides régionales);
- o développer des prêts à taux 0% pour améliorer la performance énergétique des logements (isolation, chauffage...);
- o développer des **micro-réseaux énergétiques** dans certains quartiers ou villages en partenariat avec le GRD (par exemple mobiliser les toitures situées plein sud des églises non classées pour y placer des panneaux photovoltaïques susceptibles d'alimenter les habitations et bâtiments environnants ;
- o mettre en place des projets de **coopératives énergétiques** avec les citoyens ;
- o réaliser des opérations et des campagnes de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie ;

- o *s'engager pour des **communes « bas carbone »** privilégiant une stratégie de performance énergétique des bâtiments et plus particulièrement des bâtiments communaux et incitant les agents à utiliser de manière plus parcimonieuse l'énergie ;*
- o *développer des réseaux de chauffage urbain ;*
- o *mettre en œuvre un projet-pilote de gestion de la demande au sein des services communaux (planifier certaines consommations comme la recharge des véhicules électriques aux heures creuses ou lorsque les panneaux photovoltaïques sont en surproduction d'électricité) ;*
- o *réaliser un **cadastre énergétique** pertinent des bâtiments publics à partir des caractéristiques des bâtiments et des données récoltées par des capteurs numériques dans les immeubles les plus énergivores. Cette méthode permet de renforcer l'efficacité des travaux à réaliser et de prioriser les investissements ;*
- o *remplacer progressivement le parc de **véhicules des services communaux** par des véhicules électriques ;*
- o *remplacer des éclairages énergivores au profit d'éclairages plus économes ;*
- o *installer des **panneaux photovoltaïques** (sur fonds propres ou via un tiers-investisseur) sur le plus grand nombre de bâtiments communaux (et le cas échéant, intégrer ces installations dans des projets de microgrids) ;*
- o *réserver des places de parking avec borne de recharge pour les véhicules électriques ;*
- o ...

#PROVINCE DU LUXEMBOURG - Un drone pour l'agriculture : la Province a fait l'acquisition d'un drone professionnel mis au service des communes à travers des missions innovantes. Il est équipé d'un appareil photo ainsi que de tous les logiciels de traitement d'images. Ses missions sont au service des communes dans les domaines de l'agriculture, de la topographie, mais aussi de l'inspection visuelle du territoire, de l'incendie, du génie civil, de l'imagerie de synthèse et bien évidemment des films touristiques.

5 LA QUALITÉ DE VIE AU CŒUR DE NOS COMMUNES

Pour résoudre les défis planétaires que représentent le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources, la menace du terrorisme ou encore l'accès à une alimentation saine et suffisante, nous devons aussi agir à l'échelle locale. Les choix que nous faisons au quotidien contribuent à répondre aux enjeux globaux et améliorent notre qualité de vie.

Les mandataires humanistes s'engagent pour des territoires « reliants », des territoires qui créent et renforcent les liens multiples qui permettent de vivre en harmonie avec les autres et la nature. Les villes et communes doivent agir pour prévenir ou traiter les ruptures qui peuvent à tout moment surgir sur leur territoire : ruptures entre personnes (isolement et solitude, tensions entre voisins ou communautés, entre anciens et nouveaux habitants...), ruptures avec la société (sans-abrisme, incivilités, discriminations, exclusion des personnes handicapées...), ruptures avec la nature (manque d'espaces verts, faible consommation des denrées alimentaires produites à proximité, perte des pratiques et des savoir-faire pour cultiver la terre...), ruptures avec l'avenir (transports et bâtiments qui favorisent le réchauffement climatique et consomment plus de ressources énergétiques que nous pouvons en produire, biodiversité fragilisée, faible développement d'innovations...), ruptures avec le territoire (cités-dortoirs, faible ancrage local des nouveaux habitants, exode rural, destruction ou dégradation du patrimoine local...), ruptures internes liées à notre santé et à notre équilibre (air pollué de particules fines, stress, manque de temps...).

Pour y répondre, nous faisons le choix **des villes et des communes reliantes** (linking cities), des territoires locaux générateurs de liens. Les aménagements, les équipements et la structuration du territoire peuvent en effet soutenir le développement d'un tissu de relations sociales de qualité entre citoyens. Par des espaces inclusifs, accessibles et respectés, le territoire peut garantir à chacun de trouver sa place. Les communes peuvent aussi favoriser les interactions entre les citoyens et la nature (verdissement du territoire et de l'habitat, multiplication des potagers urbains, circuits courts...). Elles doivent veiller à relier les actions du présent avec leurs effets sur les générations futures (performance énergétique, réduction du trafic routier, smart cities...).

Notre attachement au territoire participe aussi à notre bien-être. Il apporte du sens à notre existence, facilite les mobilisations collectives et les comportements respectueux. Il peut aussi être renforcé au travers de la valorisation du patrimoine local, du développement du folklore et des traditions ou du soutien à la création artistique et culturelle. Enfin, bien aménager et équiper le territoire est essentiel à la préservation de notre bien-être mental et physique sujet à de multiples cassures (choix de matériaux de construction sains, qualité de l'air extérieur, commerces et services de proximité et réduction des embouteillages avec un bénéfique « temps » significatif, sécurité routière...).

5.1 Pour un aménagement du territoire qui nous relie aux générations futures

Nous vivons sur une planète qui dispose de ressources limitées. Le territoire est une ressource qui ne s'accroît pas. C'est un héritage fragile, composé d'éléments naturels ou construits, de richesses culturelles, de relations sociales... Il est indispensable de le préserver, de l'entretenir, de le cultiver ou de mieux le partager pour le faire prospérer. Il en va de la qualité de vie dont pourront bénéficier les générations futures. Pour le cdH, la gestion parcimonieuse et qualitative de l'espace est donc une nécessité. Parce qu'elle permet de protéger au maximum les territoires agricoles, forestiers, les espaces verts et de détente, le milieu naturel et par conséquent les capacités de développement futur. Parce qu'elle préconise la transformation intelligente et respectueuse du territoire pour l'aider à se renouveler ou à mieux fonctionner sur le long terme. Parce qu'elle vise à préserver et consolider les équilibres naturels ou sociaux indispensables à sa survie et à son développement. Parce qu'elle participe à la sauvegarde de notre planète et de l'humanité.

La politique d'aménagement du territoire est au cœur des politiques locales, même si celle-ci dépend aussi de choix portés à l'échelle régionale. Le rôle des autorités locales est aussi d'inscrire leurs décisions dans une perspective de développement à moyen et long terme qui tienne compte des besoins démographiques tout en recherchant l'harmonie avec les habitants. Les autorités communales doivent rechercher, en concertation avec les Régions, les complémentarités et les synergies entre des attentes parfois divergentes, notamment entre les craintes, les appréhensions, formulées à titre individuel ou collectif par les habitants et les besoins démographiques des prochaines décennies en Wallonie et à Bruxelles.

VILLES NOUVELLES ET QUARTIERS NOUVEAUX EN WALLONIE

En 2014, le cdH proposait de créer des villes nouvelles composées de quartiers innovants et exemplaires sur le plan de la participation citoyenne, du lien social, de la mobilité, de la mixité intergénérationnelle, du rapport à la nature, de l'énergie ou encore du commerce de proximité. L'idée est devenue une réalité ! Suite à un appel à projets lancé par le Gouvernement wallon en 2015, 30 communes ont manifesté leur intérêt pour construire un premier quartier nouveau sur leur territoire. Dix d'entre elles ont été sélectionnées par un jury international.

Ces dix quartiers nouveaux sortiront de terre à Andenne, Arlon, Bastogne, Binche, Charleroi, Leuze-en-Hainaut, Liège, Marche-en-Famenne, Ottignies-Louvain-la-Neuve, et Tubize. Ils accueilleront d'ici 10 ans, 11 410 logements et environ 30.000 habitants. Le Gouvernement wallon a également décidé d'exonérer du précompte immobilier durant plusieurs années celles et ceux qui achèteront un logement dans ces quartiers.

De son côté, la CPDT (Conférence permanente du développement territorial) a identifié environ 400 sites wallons susceptibles d'accueillir des quartiers nouveaux. Il reste de la marge et il est donc pertinent de poursuivre la démarche en encourageant les communes à créer dans leur territoire un quartier nouveau exemplaire afin de limiter l'étalement urbain.

Pour le cdH, les décisions locales et supracommunales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme doivent respecter des orientations fortes :

- assurer **l'utilisation parcimonieuse du territoire** par une limitation du développement de nouvelles zones d'habitat et la densification des espaces déjà urbanisés ;
- concentrer les nouvelles constructions dans des **quartiers complets** et qui intègrent toutes les fonctions (logement, commerces, services...), en ayant pour priorité le respect de critères de développement humain et durable avec une attention particulière à l'adaptabilité tout au long de la vie ;
- renforcer l'attrait des **espaces publics centraux** des villes, villages et quartiers, en adoptant un **moratoire sur les centres commerciaux** en périphérie et en favorisant l'activité commerciale de proximité ne nécessitant pas un charroi lourd et l'installation d'indépendants ;
- développer des espaces de vie conviviaux (trottoirs, pistes cyclables, parcs, bancs publics, aires de jeux, commerces de proximité, lieux de rencontre...) pour protéger les usagers faibles, pour répondre aux besoins de toutes les générations et pour inviter les riverains à fréquenter ou à se réunir dans des lieux publics ou partagés.
- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine local et les paysages ;
- prendre en compte la préservation de la biodiversité et de l'environnement dans chaque projet (tant en zone rurale qu'en milieu urbain).

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *favoriser via un incitant financier la reconstruction sur le bâti existant (reconstruction, rénovation) plutôt que sur des terrains vierges ;*
- *prendre en compte systématiquement les **besoins de mobilité douce**, les transports en commun et le maillage environnemental dans le cadre de projet de lotissements (« quartiers durables ») ;*
- *développer avec les citoyens un projet de **quartier nouveau innovant**, durable et à échelle humaine, qui prend en compte toutes les dimensions : mobilité durable, mixité intergénérationnelle, réseau local d'énergie, gouvernance participative, nature, etc. ;*
- *renforcer la **participation citoyenne** en prévoyant une **co-construction** dans le cadre des projets immobiliers les plus importants en faisant participer les citoyens en amont du processus, dès la conception du projet, avant la programmation et l'introduction des permis ;*

- o *lutter contre l'étalement urbain* et l'urbanisation le long des axes routiers, par des modifications planologiques, le recours à un périmètre d'aménagement rural ou par des opérations d'aménagement actif (avec rachat préalable par la collectivité locale des parcelles concernées);
- o *intégrer dans le règlement ou guide communal d'urbanisme des prescriptions particulières sur les charges d'urbanisme pour les projets immobiliers (présence de logements à prix modérés ou sociaux, mixité des fonctions, habitats, aménagements, préservation de la biodiversité, amélioration de l'impact environnemental, cohabitation des logements et des activités économiques ou sociales...);*
- o *prévoir des **espaces dédiés aux piétons**, de manière temporaire ou permanente (sur le modèle des îles piétonnes de Barcelone), afin de créer des espaces publics de rencontre et de convivialité dans chaque quartier en utilisant des équipements légers (jardinières, marquages au sol, signalisation, mobilier urbain, abris pour la pluie...);*
- o *dans le cadre de l'octroi d'un permis, lorsque les travaux sont de grande ampleur, mieux prendre en compte les **nuisances sonores et l'impact sur la mobilité** dans le quartier et veiller à ce que ces incidences soient anticipées et gérées de manière satisfaisante par le maître d'ouvrage;*
- o *veiller au **respect des délais quant à la délivrance des permis** et assurer l'adoption du régime de la décentralisation qui permet la délivrance de permis d'urbanisme en 30 jours;*
- o *obliger les distributeurs de gaz à intensifier leur réseau pour les communes à plus faible densité de population;*
- o *réguler ou interdire la présence de totems ou d'enseignes publicitaires nuisant à la qualité du paysage et à la sécurité, en particulier aux entrées de nos localités éventuellement par l'intermédiaire d'un plan communal « de publicité ».*

#CHARLEROI - Améliorer l'accessibilité grâce aux associations : depuis 2 ans, un groupe de travail issu du Conseil Consultatif de la Personne handicapée rencontre les auteurs de projets des principaux chantiers de rénovation urbaine et ce, avant même le dépôt de leurs permis. Leur expertise de terrain permet de pointer les faiblesses des projets en matière d'accessibilité, mais aussi de proposer des solutions pratiques et souvent originales. Être à l'écoute des besoins des ASBL du secteur permet de développer des espaces publics faciles d'accès pour tous les citoyens, porteurs d'un handicap ou non. Les qualités d'accessibilité profitent également aux plus âgés, aux familles et aux enfants.

5.2 *Faire de chaque commune une smart city*

Avec le développement des nouvelles technologies, des supports multimédias digitaux, des réseaux sociaux, du smartphone, des objets connectés ou encore de l'intelligence artificielle, nous connaissons depuis plusieurs années une révolution technologique sans précédent.

Ces évolutions technologiques font parfois émerger le pire, parfois le meilleur. En tant qu'humanistes, nous souhaitons avant tout que ces nouvelles technologies permettent d'être les outils de liens plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favoriser l'émergence d'initiatives au service de la convivialité.

De multiples applications technologiques renforcent notre qualité de : applications de covoiturage, systèmes d'échange locaux numériques, digitalisation des services publics, feux de signalisation intelligents, usage de la domotique en maisons de repos ou à domicile pour préserver l'autonomie des aînés ou encore réduction de notre consommation énergétique.

Pour permettre à la transition digitale de constituer une véritable opportunité de développement humain, il est indispensable de rendre nos territoires plus intelligents, d'en faire des smart regions ou smart cities (villes et communes intelligentes), c'est-à-dire des communes qui s'appuient sur différentes solutions technologiques et digitales qu'elles articulent entre elles, de manière intégrée, afin d'améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales et de soutenir la qualité de vie des habitants.

Concrètement, nous proposons de faire de chaque commune une smart city qui met en œuvre des projets et des actions dont les finalités sont :

- le **recours systématique aux nouvelles technologies** pour chaque démarche administrative auprès de l'administration communale ;
- une **communication ouverte et dynamique** entre la commune et les citoyens (transparence des décisions, traçabilité des dossiers pour les usagers...);
- une **participation accrue des citoyens** à la gouvernance locale et au développement du territoire (consultations citoyennes et enquêtes publiques en ligne, forums communaux...);
- la réduction de la **fracture digitale** (accès au réseau à haut débit, apprentissage numérique, accessibilité à l'informatique dans une structure communale, par exemple dans une bibliothèque...). Pour certains publics (aînés, personnes précarisées), la réduction de cette fracture passe par la mise à disposition d'espaces numériques mais aussi par l'aide de personnes compétentes pour les assister dans leurs démarches ;

- la multiplication des opportunités de **rencontres entre habitants et de partage des ressources** (portail numérique et participatif par quartier, systèmes d'échange local en ligne, bourses numériques locales de vente en seconde main, autopartage ou « car-sharing »...);
- l'amélioration de la **mobilité** (fluidification du trafic, renforcement de l'attractivité des alternatives à la voiture comme le covoiturage...);
- le maintien de **l'autonomie des aînés** et l'amélioration des conditions de vie des personnes à mobilité ;
- l'amélioration de **l'environnement** (tri et traitement des déchets, qualité de l'air...), la réduction de la consommation énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la création d'emplois en soutenant les formations et projets d'entreprise qui intègrent les besoins futurs (par le biais éventuel d'une agence de développement local) des employeurs et des consommateurs, notamment en matière numérique via notamment l'organisation de formations au sein des communes ;
- ...

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *élaborer et mettre en œuvre une véritable **stratégie « smart city »** dans chaque commune ;*
- *mettre en place des **hotspots communaux**, en particulier à proximité des endroits non couverts par l'internet haut débit ou lorsque la bande passante est saturée et ne permet pas à l'ensemble des riverains d'y accéder ;*
- ***numériser les enquêtes publiques** sur le site de la commune, complémentairement aux pancartes ;*
- *développer une plateforme numérique en ligne et une application digitale et participative pour **valoriser l'offre commerciale locale** et les marchés hebdomadaires ;*
- *recourir au **téléjalonnement** au moyen de capteurs placés le long des voiries afin d'orienter les automobilistes via leur smartphone vers les rues où des emplacements sont disponibles ;*
- *développer un portail en ligne ou une application digitale permettant aux citoyens de monter des projets sociaux, culturels ou sportifs ou d'accéder à un agenda dynamique et interactif ;*
- *utiliser **les logiciels libres** et promouvoir l'open data au sein de l'administration communale et de ses organismes satellites ;*
- *mettre en place un **éclairage public intelligent** qui s'active lorsqu'un usager se rapproche de la zone couverte et s'éteint lorsque personne n'utilise l'espace public ;*
- *mettre à la disposition des riverains et usagers une application en ligne comme « fixmystreet » afin que les citoyens inventorient eux-mêmes les défauts et dégradations de la voirie, des trottoirs ou des bâtiments publics ;*

- o *promouvoir le télétravail au sein de l'administration communale et soutenir la création d'espaces de coworking polyvalents ;*
- o *sensibiliser les communes à l'évolution des nouvelles technologies et promouvoir un accompagnement régional de celles-ci ;*
- o ...

5.3 Redynamiser les cœurs des villes et des villages grâce au commerce de proximité

Le commerce de proximité est un enjeu économique, il stimule le travail indépendant et est un secteur pourvoyeur d'emplois, notamment pour les jeunes moyennement qualifiés. Mais il s'agit d'un enjeu plus large, porteur de la vitalité de la vie sociale, culturelle ou touristique. Les petits commerces sont également davantage ancrés dans leur territoire et moins facilement délocalisables. C'est donc surtout un élément majeur de notre cadre de vie et donc de notre qualité de vie qui favorise le lien social, la convivialité et la vitalité de nos villes et centres urbains, la sécurité des habitants, l'autonomie des personnes âgées ou dépendantes...

Pour le cdH, la croissance de notre qualité de vie ne peut être possible sans commerces de proximité et centres-villes dynamiques et attractifs.

Pour faire renaître et renforcer le commerce de proximité dans la commune, nous devons nous appuyer sur huit leviers :

- miser sur la qualité, l'originalité et la pertinence des produits et des services offerts par les commerçants ;
- encourager l'habitat au-dessus des commerces ;
- inclure ou consulter les commerçants dans le développement des politiques touristiques et culturelles ;
- faciliter la vie des commerçants en simplifiant les démarches administratives et en faisant des services communaux de véritables partenaires du commerce ;
- donner aux commerçants la possibilité d'animer eux-mêmes leur zone ;
- arrêter le développement de centres commerciaux et zonings commerciaux en périphérie et soutenir l'implantation de commerces, en ce compris les grandes enseignes, dans le centre-ville ;
- renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en renforçant son accessibilité, par des aménagements de qualité et favorables aux piétons (rues commerçantes agréables et facilement accessibles, animations et événements réguliers...);
- s'appuyer sur les technologies numériques pour relancer et renforcer l'activité commerciale dans les cœurs de villes et de villages.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o établir un **moratoire** sur de nouveaux projets de centres commerciaux ou de zonings commerciaux en périphérie des centres urbains et réserver le développement de complexes commerciaux en dehors des centres urbains au commerce de biens pondéreux (meubles, matériaux de construction...);
- o veiller à la fluidité entre les galeries commerçantes et les rues commerçantes adjacentes;
- o **baisser la fiscalité** sur les commerces dans les centres-villes par une exemption des additionnels communaux pendant 3 ans pour tout nouveau commerce de proximité dans un périmètre défini du centre-ville ou centre du village et supprimer dans ces zones les taxes communales qui pèsent sur les commerces;
- o mettre en place une **agence immobilière commerciale** pour favoriser la mise en location des cellules commerciales à vendre, à louer ou laissées à l'abandon;
- o permettre l'occupation à titre provisoire des cellules commerciales inoccupées par la mise à disposition de celles-ci à des commerçants des alentours, par le biais d'agences immobilières commerciales;
- o créer un **droit de préemption** des cellules vides, qui alimente les leviers d'une régie foncière communale orientée vers la revitalisation des centres-villes et renforcer ainsi la maîtrise foncière dans les centres d'agglomérations;
- o mettre en place une taxation progressive sur les cellules et logements inoccupés ainsi que des mesures incitatives soutenant l'aménagement des dessus des commerces afin de lutter contre les cellules commerciales ou logements vides;
- o **favoriser une mobilité fluide** vers les commerces en centre-ville : parking en suffisance, télé-jalonnement pour orienter les automobilistes via leur smartphone vers les rues où des emplacements sont disponibles, mobilisation des parkings sous-utilisés le week-end (bureaux, administrations...), 1h à 2h de parking gratuit en cas d'achat dans un commerce du centre-ville, renforcement des transports publics le samedi, itinéraires cyclistes vers le centre-ville...;
- o **renforcer l'identité des centres-villes et leur animation** grâce au développement de groupements d'animation commerciale (GAC), gérés par les commerçants. Cette ASBL a pour mission principale d'animer et promouvoir l'offre commerciale de la ville, comme le font les grands centres commerciaux;
- o développer une plateforme numérique en ligne et une application digitale et participative pour **valoriser l'offre commerciale locale** et les marchés hebdomadaires;
- o poursuivre et sanctionner les entreprises et/ou impétrants ne respectant pas les délais lors de **travaux concernant les voiries**. Les recettes liées à ces sanctions seront ensuite redistribuées aux commerçants sous la forme d'une prime de dédommagement;

- o *développer les marchés locaux sous forme de tournante entre entités communales, sans oublier les brocantes et fêtes de voisins incitées par les initiatives citoyennes;*
- o *publier et mettre à jour régulièrement un rapport de disponibilité commerciale contenant un relevé des types de commerces manquants ou insuffisants pour répondre à la demande;*
- o ...

5.4 *Priorité à une mobilité plus responsable, plus conviviale et plus interconnectée*

Les accidents de la route brisent chaque année trop de vies et de familles. Réduire le nombre des victimes de la route doit être une priorité à tout niveau de pouvoir : les communes sont au cœur de ce défi, non seulement par les voiries dont elles sont responsables, mais aussi au travers de leurs autres compétences : police locale, aménagement du territoire et urbanisme, enseignement, jeunesse...

Pour le cdH, rendre la mobilité plus sûre, responsable et conviviale, c'est aussi faire de la mobilité douce, du covoiturage et des transports en commun une priorité. « Plus et mieux » de place pour les piétons, les cyclistes, les covoitureurs, covoiturés et les transports en commun, c'est aussi remettre de la vie dans nos rues, recréer l'espace à vivre que l'usage individuel de la voiture nous a pris avec le temps et ainsi favoriser les rencontres humaines et la convivialité entre les habitants. Encourager la mobilité douce, c'est également promouvoir la santé des personnes (plus d'exercices physiques quotidiens et une meilleure qualité de l'air) et l'autonomie des jeunes, permettre à chacun de retrouver le contact avec l'environnement immédiat.

Pour le cdH, chaque ville ou commune doit avoir une vision claire de sa politique de mobilité locale en interaction avec les communes voisines. À Bruxelles et dans les grandes agglomérations urbaines de Wallonie, cette politique locale doit s'intégrer dans la politique définie à l'échelle régionale ou supra-communale. C'est au travers d'un maillage intelligent entre niveaux de pouvoir, entre communes, mais aussi entre modes de transport, que nous pourrions offrir aux citoyens des solutions intermodales efficaces et pertinentes.

Pour le cdH, la politique locale de la mobilité, doit se fonder sur :

- établir, à l'échelle de la zone de police, avec les communes, l'ensemble des gestionnaires de voiries et les acteurs de terrain, un « plan local de sécurité routière » fondé sur 4 volets : prévention et information,

aménagement (sur base d'audits de sécurité), contrôles (alcoolémie, vitesse, drogues...) et lutter contre les incivilités routières ;

- **adopter le vélo comme le mode de transport individuel le plus adapté aux déplacements** dans les centres urbains et périurbains et assurer un soutien continu au développement de ce moyen de transport (budget pluriannuel d'entretien et d'investissements spécifiques notamment pour les trottoirs, pistes cyclables, sentiers, chemins, RAVeL, voies vertes, sens uniques limités... permettant de relier notamment les gares SNCB ou les stations de bus) et par des actions de promotion ;
- encourager le mode pédibus (ramassage scolaire par des volontaires) ;
- soutenir le développement de l'offre coordonnée de transports en commun, y compris en zone rurale (train, tram, métro, bus, covoiturage, initiatives du type « locomobiles »...) et la facilitation de son accessibilité (intermodalité, notamment entre les différentes régions et Bruxelles) ;
- développer une mobilité partagée (car-pooling, car-sharing...) ;
- prendre en compte les besoins de mobilité des personnes à mobilité réduite, des familles et des personnes socialement plus fragiles.

À Bruxelles, l'amélioration de la mobilité est une priorité absolue de l'ensemble des autorités publiques. Cette amélioration nécessite une meilleure coordination de l'action entre le Fédéral, la Région et les Communes et notamment l'adoption d'un Plan de Mobilité contraignant pour l'ensemble des niveaux de pouvoir.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o adopter un **plan communal de mobilité (PCM)** qui s'intègre aux plans régionaux, prévoir son évaluation annuelle ainsi que la désignation et la formation d'un conseiller en mobilité au sein des services communaux ; créer des cheminements sécurisés et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de jeunesse, les gares, les lieux de culte, etc. ;
- o mettre en œuvre un **Plan de déplacements scolaires**, en concertation avec les directeurs d'école et les associations de parents ;
- o favoriser le développement de **plateformes logistiques** afin de faciliter les livraisons groupées vers les commerces et entreprises installées dans les zones urbaines ;
- o instaurer des primes communales pour l'utilisation de **vélos électriques** ;
- o mettre en place des infrastructures « quick win » (rapides et peu onéreuses) pour les **cyclistes** : sens uniques limités, cédez-le-passager cycliste au feu, abaissement de certaines bordures, impasses débouchantes, parking vélo avec des arceaux en U, box pour vélos... ;

- o créer un réseau intégré et continu de **bandes cyclables** (le « RICCY » pour réseau intégré « couleur cyclo ») en utilisant une infrastructure totalement identique pour l'ensemble des communes au sein d'une même zone urbaine (matériaux identiques, peinture colorée et visible pour recouvrir le bord des voiries concernées);
- o intégrer, à l'instar de Bruxelles, dans un règlement communal l'obligation de prévoir des parkings pour vélos dans les projets d'immeubles résidentiels et de bureaux;
- o prévoir des pistes cyclables séparées du trafic des voitures et des piétons;
- o transformer certaines rues en **zones piétonnes ou semi-piétonnes**, uniquement accessibles au transit local ainsi qu'aux usagers actifs, afin de combler les chaînons manquants du réseau cyclable (signalisation ad hoc et bacs avec plantations aux abords de la rue, nouveau marquage au sol...);
- o prévoir une politique spécifique pour les **pooids lourds** en centre urbain : parkings de délestage, zone de transbordement, règlement d'accès horaire au centre-ville...;
- o faire un audit « trottoirs » (piétons, PMR, poussettes-enfants...) pour identifier les zones d'inconfort ou d'insécurité sur les parcours urbains, en lien avec les associations de terrain;
- o aménager des **parkings de délestage** aux entrées de ville (avant les zones d'embouteillages) ou destinés au covoiturage et au car sharing, de parkings vélos sécurisés à proximité des gares, arrêts de bus, aires de covoiturage, etc.;
- o aménager des **bandes de circulation réservées** aux bus, trams, taxis et 2 roues, carrefours aménagés, etc.;
- o mettre en place un **réseau express de covoiturage** local, avec des bandes propres au covoiturage sur les chaussées pénétrantes et les boulevards;
- o mettre en place un **système d'échange local** orienté vers le covoiturage et l'accueil à domicile des enfants dans chaque école de la commune; organiser une journée sans voiture, « tous à vélo à l'école », de la mobilité lente, etc.;
- o assurer une **coordination des chantiers en voirie** et veiller à impacter le moins possible la fluidité du trafic;
- o promouvoir les services « vélos » (réparateurs, locations, bourse de 2ème main, vélos partagés...) ou de stage de « remise en selle »;
- o développer une offre de déplacements collectifs vers les lieux de convivialité;
- o créer une centrale de mobilité (ou soutenir lorsqu'elle existe) au niveau communal ou supracommunal (navettes organisées, covoiturage, information et conseil sur les solutions intermodales existantes...);
- o organiser des « stop and go » devant les crèches;
- o diffuser une **carte des sentiers**, chemins, pistes cyclables, circuits VTT et promenades locales;
- o instaurer des « **taxi-senior** » qui permettent à des volontaires de déplacer des seniors dans des véhicules mis à disposition par la commune;
- o ...

#INCOURT - L'école à vélo : de septembre à novembre, et de mars à juin, un ramassage scolaire à vélo est organisé les mercredis et vendredis vers les écoles de Piétrebais et d'Opprebais.

5.5 Vivre dans une habitation de qualité pour s'ancrer localement, participer à la société et s'ouvrir aux autres

Le logement est un droit humain fondamental reconnu par la Constitution. Il constitue un point d'appui essentiel aux personnes et aux familles pour s'insérer dans la vie locale, s'ancrer au territoire, construire un projet de vie, s'ouvrir aux autres ou se retrouver dans l'intimité du foyer. Les pouvoirs publics doivent concourir à rendre le logement accessible à tous et répondant le mieux possible aux besoins et aux attentes des citoyens, tout au long de leur vie.

Bien que de nombreux moyens d'action relèvent de l'État fédéral ou des Régions (précompte immobilier, normes de location, code civil, revenu cadastral...), les communes sont des acteurs directs du logement et peuvent prendre de nombreuses initiatives concrètes.

Pour le cdH, l'action locale doit pouvoir se concentrer sur quelques priorités :

- faciliter l'accès au logement des jeunes isolés, des jeunes ménages et des familles (loyers modérés, encourager et soutenir l'utilisation et la réaffectation du bâti inoccupé et lutter contre toutes les formes de spéculation immobilière) ;
- lutter contre les « marchands de sommeil » (permis communal de location) de manière intraitable et systématique ;
- lutter contre les fausses domiciliations ;
- initier des opérations de revitalisation urbaine, en veillant à organiser la mixité des fonctions et des types d'habitats ;
- favoriser l'amélioration et la rénovation des logements (en particulier la salubrité, les économies d'énergie, les logements adaptés...) ;
- faciliter le développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins et favoriser l'intergénérationnel ;
- diversifier les logements (petits ensembles répartis sur le territoire) ainsi qu'améliorer les logements sociaux (notamment la consommation énergétique) et prendre en compte les besoins des familles recomposées et nombreuses ;
- encourager la création et la reconnaissance des comités de quartier par la commune ;

- favoriser la création de lien social entre les habitants d'un quartier et créer des espaces de dialogue et de rencontre ;
- promouvoir le logement partagé à des prix accessibles à tous sous toutes ses formes (habitat groupé, habitat kangourou intergénérationnel, habitat communautaire, collocation, maison de repos et maison de soins à taille humaine...);
- disposer d'un plan d'accueil d'urgence (logements transit, accueil « rands froids », personnes victimes de violences conjugales, etc.).

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *créer un guichet unique du logement dans chaque commune (ou CPAS), en partenariat avec les organismes compétents (SLSP, AIS, ...);*
- *constituer et mobiliser des **réserves foncières communales** (en lien avec la politique communale d'aménagement du territoire), par exemple via des baux emphytéotiques, des règlements communaux du propriétaire et du locataire ;*
- *soutenir la création de logements étudiants abordables par différents canaux (publics, privés, AIS, charges d'urbanisme...);*
- *soutenir le développement de logements abordables (loyer supérieur au logement social mais inférieur au marché) pris en gestion par les AIS, par la mise à disposition de terrains communaux (emphytéose) auprès d'une coopérative, d'une association ou d'une entreprise socialement responsable ;*
- *augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence, notamment pour reloger les personnes sans abri ou dont le logement précédent a été déclaré insalubre ;*
- *taxer plus fortement des **immeubles inoccupés** et accompagner les propriétaires dans les démarches pour rendre ces logements accessibles ou encore réaliser un tiers-investissement par l'intermédiaire d'une régie foncière jouant le rôle d'agence de promotion immobilière résidentielle et commerciale ;*
- *favoriser l'usage transitoire des bâtiments vides en organisant des rencontres entre les différents porteurs de projet et les propriétaires de ces bâtiments ;*
- *encourager **l'utilisation des étages au-dessus des commerces**: taxation des espaces non occupés, primes pour le réaménagement des entrées de commerce afin de créer une entrée séparative pour les étages... ;*
- *faciliter et soutenir le développement des **habitats kangourou, groupés ou partagés** (colocation), par exemple pour tenir compte des besoins des aînés, notamment en adaptant les règlements communaux (urbanisme, fiscalité, collecte des déchets...) et neutraliser l'impact des aménagements sur le précompte immobilier ;*
- *veiller à répondre aux besoins de logements destinés aux jeunes (studios et appartement 1 chambre à proximité des transports en commun et de l'activité économique, sociale et culturelle de la commune) ;*

- o *assurer des logements de qualité aux étudiant(e)s, notamment en mettant en place un « label kot » et en contrôlant davantage la sécurité et la salubrité de ces logements ;*
- o *promouvoir les services de **l'Agence immobilière sociale**, des organismes à finalité sociale reconnus par le Fonds du logement, des Régies de quartier, etc. et proposer des incitants (réduction sur le précompte immobilier) aux propriétaires qui passent par les Agences Immobilières Sociales ;*
- o *inciter les agences immobilières sociales à étendre leurs activités au logement étudiant ;*
- o *soutenir l'organisation d'**initiatives d'habitants** telles que fêtes des voisins, « immeubles en fête », brocantes de quartier (prêt gratuit de matériel communal), jardins partagés... ;*
- o *soutenir la création de logements « tremplin » afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un logement et de constituer une épargne pour l'achat d'une habitation ;*
- o *prévoir l'exonération pendant cinq années des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'achat d'une première habitation et/ou l'acquisition d'un logement dans un quartier nouveau durable ;*
- o *favoriser l'utilisation de **l'allocation-loyer** au sein du CPAS ;*
- o *favoriser la collaboration entre les acteurs publics et privés, soit par l'intermédiaire de projets de construction de logements en partenariats publics/privés, soit par l'imposition de **charges urbanistiques** aux promoteurs privés, en les obligeant par exemple à céder des logements pour le secteur public ;*
- o *développer des solutions permettant une **désolidarisation de la propriété** du terrain avec celle de la maison afin de faciliter l'accès à la propriété (Community Land Trusts, emphytéoses, etc.) ;*
- o ***transformer des maisons de repos en maisons de vie** ouvertes sur leur quartier (exemple : utilisation du rez-de-chaussée et des espaces extérieurs par des associations locales ou pour certains projets et événements locaux à finalité sociale, culturelle ou sportive) ;*
- o ...

#NAMUR - L'engagement logement : à l'introduction de son permis d'urbanisme, il est demandé au promoteur de s'engager à mettre en location une petite partie de ses logements créés auprès de l'agence immobilière sociale namuroise. Ce logement sera ainsi loué à un ménage moins nanti pour une durée de 3 à 9 ans. Au terme de ce délai, le promoteur reprend ce logement s'il le souhaite ou continue cette mise en gestion qui lui garantit un loyer sûr et certains avantages.

5.6 Des lieux de vie sains et inclusifs

Garantir un environnement sain et préserver au mieux la santé et l'équilibre de chacun, offrir un espace de vie adapté aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite, ce sont là des préoccupations permanentes de celles et ceux qui gèrent la « cité ».

Pour le cdH, les communes doivent prendre soin de notre bien-être physique et mental ou en tenir compte dans leurs politiques, notamment en :

- accordant une priorité aux modes de transport actifs (marche, vélo...);
- développant une politique préventive et réactive face aux nuisances possibles (bruit, vibrations, odeurs, lumière excessive, ondes électromagnétiques, etc.);
- réservant une plus grande attention à la santé mentale et morale des personnes (solitude, dépression, addictions...);
- réduisant les inégalités d'accès aux soins de santé tant pour les personnes plus démunies (via le CPAS) et les bas salaires, que pour les zones géographiques moins desservies en services de soins, au besoin en créant des centres de jour et de soins ;
- faisant une priorité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments accessibles au public et les consulter pour les aménagements urbains ;
- facilitant le maintien à domicile des personnes plus âgées ou dépendantes (par exemple le logement kangourou intergénérationnel) ou leur accueil au sein de structures familiales et en développant l'offre de logements adaptés pour les personnes âgées ou dépendantes ;
- assurant la qualité et l'accessibilité financière et géographique des services d'aide et de soins ainsi que des maisons de repos ;
- assurant une présence médicale dans les communes en zone rurale. Ceci peut se faire par le maintien ou la création de maisons médicales ou la généralisation du « 1733 » (centralisation des systèmes de garde médicale) ;
- limitant le temps que les citoyens passent sur la route afin d'en libérer au profit d'autres activités (famille, association, sport, culture, repos...);
- prenant mieux en considération l'impact sur la santé de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o *dédier des agents communaux spécialisés dans la lutte contre les nuisances sonores ;*
- o *garantir l'accès aux lieux publics aux personnes à mobilité réduite ;*
- o *mettre en place des **zones d'habitat et de soin**, c'est-à-dire des quartiers prioritairement affectés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, avec une stratégie intégrée. Ces quartiers bénéficient d'aménagements de voirie adéquats, de dessertes de transports publics adaptés, de services de santé et d'aide et de soin à domicile, d'une maison de quartier proposant des activités, d'une conciergerie en service 24/24h, de certains investissements publics ou privés (maisons de repos, résidences-services...), de commerces et de services communaux de proximité... ;*
- o *faire de la commune une « **ville amie des aînés** » en évaluant les forces et les faiblesses du territoire (espaces publics, logements, services, accès à des activités culturelles, sportives, sociales...) et en développant avec les aînés (forums, enquêtes, Conseils Consultatifs communaux des Aînés...) des projets visant à renforcer leur participation active dans la vie de la commune ;*
- o *développer l'offre locale de services d'aide et soins à domicile (incitants fiscaux, facilités d'établissement, promotion de l'offre existante, etc.) ;*
- o *soutenir les personnes moins favorisées pour garantir leur accès aux services d'aide et soins à domicile ;*
- o *soutenir la médecine en zone rurale : maisons médicales, généralisation du « 1733 » (centralisation des systèmes de garde médicale), développement de la télé-médecine ;*
- o *obtenir un label du type « handycity » ;*
- o *adopter un plan de lutte contre les **violences conjugales** ;*
- o *sensibiliser les habitants à l'importance de bien aérer leur logement en mettant à leur disposition durant quelques semaines un boîtier mesurant la qualité de l'air intérieur (CO2, humidité, autres particules...) accompagné d'un guide des bonnes pratiques ;*
- o ...

#JETTE - Le projet « No impact » de réduction des déchets : le projet vise à réduire au maximum son impact environnemental en ayant une alimentation locale et durable, en produisant moins de déchets et en consommant moins d'énergie. C'est un groupe d'habitants motivés qui a établi collectivement les actions à mener. L'objectif est de susciter le changement à travers le partage de cette expérience dans les médias et au niveau de la commune.

5.7 Des lieux pleins de vie

Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus humaine. Même si généralement nos régions ont la chance de présenter une offre culturelle et sportive relativement accessible et variée, le cdH souhaite permettre à chacun d'y participer davantage.

La commune doit axer son action sur :

- la promotion des activités culturelles et sportives accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes handicapées ;
- le soutien concret aux associations locales et mouvements de jeunesse (mises à disposition de locaux, de terrains de sport, prêt de matériel, etc.);
- l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles proposées par les opérateurs locaux ;
- le développement de synergie entre culture, tourisme et économie locale.

Un certain nombre de ces objectifs peuvent être atteints en utilisant le centre culturel de la commune. Celui-ci peut d'abord coordonner et mettre en réseau les opérateurs culturels actifs et mettre en valeur les acteurs culturels et les artistes locaux. Il peut également servir à aider et encadrer les nouveaux mouvements citoyens (Repair café, circuits courts,...) en leur fournissant locaux, aide logistique et conseils.

En application de la charte associative, il convient d'assurer l'indépendance des centres culturels en laissant le Conseil d'administration désigner son président sans intervention politique. De même un maximum de liberté doit être laissé dans l'action et la programmation des centres culturels.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- *développer des activités artistiques dans les écoles en lien avec les académies, les musées, les bibliothèques, centres culturels, les centres d'expression et de créativité présents sur leur territoire ;*
- *soutenir les clubs sportifs qui accueillent et forment des équipes de jeunes, de seniors ou de handisport (tarifs réduits, créneaux horaires réservés, prêt de matériel, utilisation de transports communaux, publication d'un appel aux bénévoles...);*
- *co-organiser des activités telles que « fête de la musique », « journée du livre », opération « sport pour tous », tournois inter-quartiers ou inter-villages, « parcours d'artistes », « mérites sportifs », « prix du mécénat culturel local »... (en collaboration avec la Région, les Communautés, les associations actives dans le sport ou la culture) ;*
- *publier, dans le périodique communal et sur le site web communal, l'agenda des activités culturelles et sportives ;*
- *promouvoir l'association « l'article 27 » (accessibilité à 1,25 euro aux activités culturelles pour les personnes à très faibles revenus) et soutenir les initiatives locales pour l'étendre aux activités sportives ;*
- *développer de petites infrastructures sportives de quartier dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres parascolaires ;*
- *élargir les heures d'ouverture des infrastructures sportives et culturelles (bibliothèques, espaces d'exposition, musées) notamment par une mutualisation et une alternance de l'offre existante entre communes limitrophes ;*
- *soutenir la mise en place d'évènements sportifs ou artistiques récurrents à « génération spontanée » afin d'y attirer des personnes, particulièrement des jeunes, qui ne fréquentent pas les infrastructures sportives et culturelles de la commune (par exemple, match de foot tous les premiers dimanches du mois) ;*
- *développer des offres culturelles combinées avec l'Horeca (via l'office du tourisme, par exemple) ;*
- *soutenir la gestion de maison de village ;*
- *mettre à disposition des locaux et infrastructures publiques (communaux ou en partenariat avec la Région ou la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;*
- *encourager les initiatives de services de transports adaptés ;*
- *soutenir les associations locales d'éducation permanente ;*
- *développer un portail en ligne ou une application digitale permettant aux citoyens de monter des projets sociaux, culturels ou sportifs ou d'accéder à un agenda dynamique et interactif ;*
- *créer, pour les communes ne disposant pas de centre culturel ou en milieu rural, des centres culturels pour plusieurs communes ou se rattacher à un centre culturel existant.*

5.8 Une relation harmonieuse avec la nature

L'Homme doit vivre en harmonie avec la nature et interagir avec. La nature contribue à notre équilibre. Elle peut également fournir de nombreux services aux êtres humains (isolation thermique, alimentation, ressources énergétiques, perméabilité des sols pour prévenir les inondations, absorption du CO2...).

Il est tout d'abord impératif de la respecter, de la protéger et de sauvegarder la biodiversité. Elle est l'indispensable ressource à notre développement humain. Nous pouvons aussi l'aider à nous offrir ses meilleurs fruits et à assurer sa pérennité, en intervenant sur elle avec intelligence et sagesse.

Cette recherche d'une relation forte et harmonieuse entre l'Homme et la nature implique des choix concrets au niveau d'une commune :

- sensibiliser régulièrement les habitants à la protection de l'environnement et au bien-être animal, notamment en développant une politique éducative vis-à-vis des publics jeunes qui ont un effet d'exemplarité sur leurs aînés ;
- se doter d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité, établi avec les habitants, les associations et fédérations locales (naturalistes, centres régionaux d'initiation à l'environnement, fédérations de protection des animaux, associations de pêcheurs ou de chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers...); ce plan doit fixer des objectifs et des indicateurs de suivi ;
- intégrer de façon transversale la dimension « biodiversité » et « bien-être animal » dans tous les projets locaux et les politiques communales (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, incitants, organisation d'évènements, etc.) ;
- appliquer la tolérance zéro contre les pollutions, en appui des services régionaux (air, eau, sol, bruit) ;
- développer une politique communale d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- encourager les citoyens à travailler la terre ou à transformer certaines ressources naturelles afin de renforcer leur valeur ajoutée pour le développement humain et assurer leur pérennité.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES

- o rejoindre en tant qu'autorité locale la **Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie** qui poursuit l'objectif de réduire les émissions de CO2 de 40 %, rassemble plusieurs milliers de localités dans le monde et permet d'assurer cohérence, pertinence et visibilité à la lutte contre le réchauffement climatique au niveau local ;
- o adopter un règlement communal de **lutte contre les incivilités** et la délinquance environnementale ;
- o participer aux initiatives régionales telles que le **grand nettoyage** de Printemps (BeWapp), le plan MAYA (protection des insectes pollinisateurs), **GoodFood**, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers »... ;
- o viser l'objectif « **commune sans pesticide/ sans OGM** » ;
- o promouvoir les produits agricoles locaux (BIO et agriculture raisonnée) via les cantines scolaires, les marchés locaux ;
- o installer des **poubelles avec tri sélectif** dans les espaces publics ;
- o lancer une expérience-pilote de **compost de quartier** ; organiser le passage d'une broyeuse communale pour les déchets verts ;
- o diffuser activement l'autocollant « stop-pub » ;
- o soutenir la création de « **ressourceries** » ;
- o assurer la présence de vastes **parcs à conteneurs publics accessibles tous les jours** et pour tous les citoyens, plus faciles d'accès et mieux encadrés ;
- o organiser avec d'autres communes, des formations aux bonnes pratiques environnementales pour les mandataires locaux et le personnel communal ;
- o améliorer l'accessibilité des citoyens au service communal de propreté via une ligne téléphonique directe et/ou par courriel ;
- o conclure un contrat de partenariats « cours d'eau » avec les fédérations de pêcheurs ;
- o mettre en place un plan de régulation pour les chats errants (via la stérilisation notamment) et les pigeons ;
- o adopter un règlement communal et une charte locale des animaux de compagnie (pour garantir le bien-être animal, la quiétude du voisinage, la sécurité et la propreté publique) ; développement des projets agro-forestiers ;
- o valoriser et préserver des réserves naturelles ou sites Natura 2000 sur le territoire communal ;
- o entretenir des sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés ;
- o adopter un règlement communal sur les haies et arbres (essences locales, obligation de replantation...) ;
- o organiser des fonctions au sein des massifs forestiers communaux (loisirs, promenades-nature, zone de quiétude-sanctuaire) ;
- o valoriser et protéger les anciens espaces industriels reconquis par la nature (terris, carrières, mines...)

- o *lutter contre les dépôts clandestins (numéro vert, recherche et poursuite contre les auteurs d'infractions, règlement communal avec sanctions administratives...);*
- o *organiser la lutte contre les plantes invasives;*
- o *protéger les intérieurs d'îlots naturels en zone urbaine;*
- o *assurer l'engagement vers des communes « bas carbone » privilégiant une stratégie de performance énergétique des bâtiments;*
- o *remplacer les **éclairages énergivores** au profit d'éclairages plus économes;*
- o *mettre en place un « agenda 1234 » local visant à lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle locale et à préparer les communes aux possibles dérèglements météorologiques. Participer au programme POLLEC (Politiques locales Energie-Climat) dans ce cadre;*
- o *mettre en œuvre un plan « inondations » intégrant toutes les mesures préventives et les aménagements physiques susceptibles de diminuer ce risque;*
- o ***enterrer les bulles à verre**, éventuellement via des charges urbanistiques dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisation;*
- o *tendre vers des communes zéro déchet;*
- o *nommer un **échevin du bien-être animal** afin que la compétence soit clairement identifiée avec un programme clair et efficace en la matière et désigner, pour chaque zone de police, un **agent** (ou une cellule) **en charge du bien-être animal**, spécialisé et formé. Il sera l'interlocuteur privilégié des habitants et veillera à la bonne application des lois;*
- o *encourager les particuliers à **stériliser leur chat** domestique par des campagnes de sensibilisation afin d'éviter les surpopulations de chats errants;*
- o *refuser la délivrance d'autorisations pour les **manèges à poneys** dans les foires et interdire les animaux utilisés en loterie;*
- o *réguler la population des **pigeons** de manière respectueuse, notamment en privilégiant les pigeonniers contraceptifs ainsi que la distribution de graines contraceptives;*
- o *recourir à des feux d'artifice à bruit contenu pour les événements organisés par la commune afin de limiter les nuisances sonores subies par les animaux;*
- o *prévoir des **zones** en ville ou dans les parcs où les **chiens** peuvent se dépenser en toute sécurité pour les autres utilisateurs (enfants, femmes,...) ainsi que pour eux-mêmes. Ces espaces permettront aussi de préserver les espaces de jeux pour les plus petits en les gardant propres (ex : bacs à sable);*
- o *interdire la vente de tous les **animaux de compagnie sur les marchés** (lapins, hamsters, ...) par le biais du règlement de police afin d'éviter les achats impulsifs qui portent souvent préjudice au bien-être animal;*
- o ...

#GEMBOUX - Cantines scolaires bio : la commune a décidé de promouvoir une alimentation locale et biologique dans leurs cantines scolaires. Ce sont déjà 20% en poids net des menus qui sont dorénavant composés d'aliments issus de l'agriculture biologique. Cela s'inscrit dans la volonté de promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour les familles grâce à la promotion et la consommation de produits issus des « circuits courts ».

#SAINT-JOSSE-TEN-NOODE - Remplacement des véhicules par des électriques : La commune a commencé à remplacer la flotte de véhicules communaux par des véhicules électriques et au gaz.

5.9 Des lieux « ressourçants »

Les femmes et les hommes sont aussi des êtres en quête de sens. Dans le respect de la législation sur les cultes, les collectivités locales se doivent d'assurer la liberté constitutionnelle de conscience, philosophique et de religion afin que chacun puisse s'épanouir librement.

Pour le cdH, chaque commune doit veiller à l'entretien des lieux de cultes ainsi que des maisons de laïcité.

Au-delà de ses obligations prescrites par la législation, la commune favorise, et si nécessaire co-organise, des rencontres et des échanges entre les différents cultes ou communautés philosophiques. Lorsqu'un projet d'implantation d'un nouveau culte est déposé auprès de la commune, celle-ci traite de manière équitable la demande et veille à organiser des réunions d'information et de concertation avec les habitants et, en particulier, avec les futurs riverains. De même, lorsqu'un lieu de culte est vétuste, la commune organise une consultation de la population et un débat en vue de son éventuelle réaffectation dans le respect du lieu, de son histoire et des citoyens qui le fréquentent.

Enfin, les lieux ressourçants ne concernent pas uniquement les cultes. La commune peut veiller à mettre à disposition des lieux propices à des pratiques telles que la méditation, le yoga ou simplement des zones de calme propices au repos de l'esprit. Dans les parcs et espaces verts, un espace peut être dédié à ces moments ressourçants.

info@lecdh.be
02 238 01 11

Rue des Deux Eglises, 41
1000 Bruxelles

